



Transposition

Musique et Sciences Sociales

4 | 2014

Musique et conflits armés après 1945

« Vous êtes dans un lieu hors du monde... » : la musique dans les centres de détention de la « guerre contre la terreur »

“You are in a place that is out of the world...”: Music in the Detention Camps of the “Global War on Terror”

Suzanne G. Cusick

Traducteur : Cécilia Klinteback



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/transposition/490>

DOI : [10.4000/transposition.490](https://doi.org/10.4000/transposition.490)

ISSN : 2110-6134

Éditeur

CRAL - Centre de recherche sur les arts et le langage

Référence électronique

Suzanne G. Cusick, « « Vous êtes dans un lieu hors du monde... » : la musique dans les centres de détention de la « guerre contre la terreur » », *Transposition* [En ligne], 4 | 2014, mis en ligne le 15 juillet 2014, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/transposition/490> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/transposition.490>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.



La revue *Transposition* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

« Vous êtes dans un lieu hors du monde... » : la musique dans les centres de détention de la « guerre contre la terreur »

“You are in a place that is out of the world...”: Music in the Detention Camps of the “Global War on Terror”

Suzanne G. Cusick

Traduction : Cécilia Klintebäck

NOTE DE L'ÉDITEUR

Initialement publié sous le titre « “You are in a place that is out of the world...”: Music in the Detention Camps of the “Global War on Terror” », *Journal of the Society for American Music*, 2, 2008, p. 1-26.

NOTE DE L'AUTEUR

J'ai réalisé une grande partie des recherches pour la rédaction de cet article lorsque j'ai pris part à l'atelier 2006–2007 « Cultural Reverberations of Modern War » de Nancy Cott et Carol Oja en tant que membre du Charles Warren Center for Studies in American History de l'Université de Harvard. Je remercie mesdames les professeures Cott et Oja, mes compagnons d'atelier Alan Braddock, Susan Carruthers, Susan Geiger, Beth Levy, David Lubin et Kimberley Phillips, ainsi que les étudiants qui étaient présents dont j'ignore les noms, pour leurs commentaires sur mon travail. Une première version a été proposée au colloque « Musique, genre et justice » organisé par Amanda Eubanks Winkler à l'Université de Syracuse les 14 et 15 septembre 2007. J'ai également pu clarifier mes idées grâce aux échanges que j'ai eus avec Vita Coleman, Martin Daughtry,

Harlene Gilbert, Alexander Karsten, Margaret McFadden, Martha Mockus, Ana Maria Ochoa Gautier, Stephen Oleskey, Judith Tick, Holly Watkins et Elizabeth Wood, et grâce aux questions de Ellie Hisama et Ben Piekut. Je suis de même extrêmement reconnaissante envers Maryam de Cageprisoners.org pour son aide. Pour finir, je remercie tout particulièrement Moazzam Begg et Donald Vance pour le courage et la générosité dont ils ont fait preuve en acceptant de me faire le récit de leur expérience en détention au téléphone

- 1 Le 10 mai 2003, un travailleur humanitaire algérien en Tanzanie du nom de Laid Saidi était arrêté par des inconnus. Emmené sur un terrain d'aviation près de la frontière du Malawi, on lui plaça un bandeau sur les yeux, un casque qui ne laissait filtrer aucun son et un bouchon anal. Puis on l'a menotté et amené dans ce qu'il décrira comme :

Une « *dark prison* » avec de la musique occidentale assourdissante. On y voyait à peine. [...] [U]n homme, par le biais d'un interprète, me hurlait « Vous êtes dans un lieu hors du monde. Personne ne sait où vous êtes, personne ne viendra vous sauver¹. »

- 2 Il ne s'agit pas du seul témoignage au sujet d'une « *dark prison* » américaine. Un rapport datant de la fin 2005 de Human Rights Watch contenait les témoignages de huit détenus de Guantánamo qui avaient aussi parlé à leurs avocats de leur séjour en détention dans ce qu'ils appelaient une « *dark prison*² ». Eux aussi ont été « enchaînés au mur, privés d'eau potable et de nourriture et maintenus dans le noir total avec du rap ou du heavy metal à plein volume pendant des semaines d'affilée ». Un détenu surnommé M. Z. dit avoir été enfermé dans une cellule souterraine pendant quatre semaines « avec de la musique forte en permanence », puis « interrogé dans une pièce sous une lumière stroboscopique et enchaîné à un anneau au sol ». Un détenu londonien d'origine éthiopienne, Benyam Muhammad, dit qu'on l'a « suspendu dans sa cellule, sans lumière, pendant plusieurs jours, que ses jambes gonflaient et que ses poignets s'ankylosaient. Le tout sur fond de musique forte et d'un rire fantomatique glaçant³ ». Mais ceci n'était pas nouveau pour Muhammad. Avant cette « *dark prison* » il avait séjourné dans deux prisons pakistanaises, puis avait été emmené au Maroc dans un avion de la CIA où, comme il l'a dit ensuite à ses avocats :

Ils m'ont menotté et posé un casque sur la tête. C'était du hip-hop et du rock à plein volume. Ils passaient Meat Loaf et Aerosmith en boucle. Puis ils ont recommencé quelques jours plus tard. Avec les mêmes morceaux⁴.

- 3 On peut aujourd'hui télécharger des centaines de brefs témoignages d'anciens détenus ou de leurs interrogateurs sur les sites d'organisations internationales pour la défense des droits humains. Parmi eux, nombreux sont ceux qui parlent de l'utilisation de « musique forte » dans ces lieux « hors du monde⁵. » Même si peu de récits donnent autant de détails sur la musique utilisée, ils montrent clairement que la musique et les sons ont été utilisés de façon systématique pour harceler, discipliner ou même parfois « briser » les détenus tout au long de cette fameuse « guerre contre la terreur ». Bien que les autorités américaines prétendent que la cohérence de ces récits est simplement la conséquence de l'influence d'un manuel d'Al-Qaïda encourageant les captifs à prétendre avoir été maltraités, les récits de prisonniers peuvent être corroborés par ceux de leurs anciens geôliers et interrogateurs, ou même par les rapports d'enquêtes internes du Département de la Défense des États-Unis. De plus, la quantité même de récits sur certaines prisons – Abou Ghraïb, Bagram, Mosul et Guantánamo – porte à croire que l'usage de musique et de sons ait été intimement lié à d'autres pratiques employées lors de ce que le gouvernement américain appelle officiellement les

« interrogatoires renforcés » (harsh interrogations), que les anciens détenus et certains militants des droits de l'homme qualifient eux de « torture ».

- 4 L'historien Alfred McCoy et les journalistes John Conroy, Jane Mayer et Michael Otterman ont montré que ces méthodes (y compris les méthodes acoustiques) font partie de toute une batterie de techniques issues de la recherche en psychologie menée au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni dans les années 1950, financée par les agences de sécurité nationale de ces pays⁶. On croyait généralement que ces techniques d'« interrogatoires », codifiées dans le manuel de la CIA connu sous le nom de KUBARK (1963) avaient été interdites par les États-Unis après la guerre du Vietnam⁷. Pourtant, certains éléments laissent à penser que ces techniques ont continué à être enseignées par et pour les services américains. Otterman a trouvé des éléments montrant qu'elles ont fait partie du programme de la School of Americas, à Fort Benning, dans l'état de la Géorgie, et qu'elles ont ainsi été exportées à une partie du personnel militaire et policier d'Amérique latine. Otterman, Mayer et d'autres ont montré que le programme d'entraînement des Forces Spéciales, le SERE (Survive-Evade-Resist-Escape), continuait à enseigner comment résister aux techniques de « futility ». En effet, dans un récent article du New Yorker, Mayer pose l'hypothèse très crédible de la réapparition de ces techniques dans les pratiques des services secrets ou militaires américains, dont le personnel avait suivi le programme SERE avant d'être muté dans des « dark prisons » de la CIA à Guantánamo au début de la « guerre contre la terreur », et la façon dont elles se sont propagées dans l'impressionnant réseau de prisons gérées par les forces américaines. Au moment où j'écris cet article, ces prisons détiennent au minimum 24 000 détenus en Irak et un nombre inconnu (plus de 500) en Afghanistan⁸.
- 5 Quelle que soit l'opinion du lecteur sur l'ensemble des guerres déclarées ou larvées regroupées sous le terme de « guerre contre la terreur » et quelle que soit son opinion sur l'ensemble des guerres déclarées ou larvées qui l'ont précédé, la Guerre Froide, il est irréfutable que les américains ont théorisé et déployé la musique et les sons comme outils d'interrogatoire depuis au moins cinquante ans. Cela ne date pas du gouvernement actuel ni des conflits contemporains ; ce n'est pas une nouveauté. La seule nouveauté, c'est que nous en sommes devenus de plus en plus conscients au cours de ces dernières années. S'y ajoute peut-être ce fait déroutant : notre conscience de ces pratiques n'a pas provoqué d'indignation publique.
- 6 À mon sens, le fait que les États-Unis aient théorisé et déployé la musique comme une arme d'interrogatoire doit être frontalement questionné. C'est une donnée qui peut renverser radicalement la manière dont nous – chercheurs et parties prenantes de la culture musicale américaine – avons d'appréhender notre sujet et nous-mêmes. Comment la transformation en arme du son et de la musique a affecté les pratiques musicales et acoustiques, a priori civiles, que nous croyons connaître ? Comment les pratiques musicales et acoustiques, a priori civiles, ont affecté la transformation en arme de la musique et du son ? Comment nos pratiques musicales ont-elles contribué à créer l'environnement esthétique, psychologique et technologique nécessaire pour que cette proportion importante de notre population ayant servi l'armée envisage la musique de cette manière ? Et ce malgré le fait que notre culture musicale semble officiellement considérer la musique avant tout comme un outil ludique, un plaisir esthétique apolitique ?
- 7 Pour répondre à ces questions sur la culture musicale américaine en général, ou aux questions morales liées à l'emploi par l'État de la musique comme arme, il faut d'abord

connaître les faits fondamentaux relatifs à l'utilisation de la musique dans les centres de détention. C'est le but de cet essai. Quelles théories sous-tendent le fameux « programme musical » (music program), comme le nomment les vétérans du SERE ? Que font exactement les militaires américains quand ils soumettent les détenus à ce programme ? Combien de ces pratiques connaissons-nous grâce aux récits relativement peu détaillés dont nous disposons ? De quelle façon les détenus et leurs geôliers se souviennent-ils de leur expérience ? Une fois conscients de ces faits, cautions-nous, citoyens américains, cet usage de la musique fait en notre nom ?

- 8 McCoy, Otterman et Conroy ont très bien résumé les recherches en psychologie qui ont abouti à cet usage de la musique, tout comme ils ont montré la façon dont les auteurs du manuel KUBARK de la CIA ont transformé les résultats de ces recherches en techniques d'interrogatoire. Pour résumer, ces recherches ont montré que la privation sensorielle ou, à l'inverse, son excès pouvaient très rapidement annihiler la capacité d'un être humain à s'orienter dans le réel, à faire la différence entre hallucinations et réalité, ou à opposer une résistance lors des interrogatoires. Le KUBARK décrit de la façon suivante le but de toutes ces techniques d'interrogatoire :

Il y a une phase – parfois très brève – de perte d'activité, de choc ou de paralysie psychologique. Cette phase peut être causée par une expérience traumatique ou sous-traumatique qui fait littéralement voler en éclats le monde du sujet tel qu'il le connaît, ainsi que son image de soi dans ce monde. Plus le sujet est bien adapté, plus il va être affecté⁹.

- 9 Généralement, ceci aboutit à un renforcement de la tendance à coopérer du sujet¹⁰. L'usage de bruit constant est réputé aussi efficace que celui d'un environnement totalement dépourvu de son. Par ailleurs, on considère que les sons terrifiants ou poussés à plein volume renforcent les effets de la privation de sommeil systématique destinés à masquer ou à noyer les pensées des détenus.
- 10 Tout détenu sur le point d'être relâché par les forces américaines dans le cadre de cette guerre doit signer un accord de confidentialité l'engageant à ne rien révéler au sujet de son séjour en détention. On dit à certaines de ces personnes que si elles ne respectent pas cet accord, elles pourront être à nouveau détenues pour une période indéterminée¹¹. C'est la raison pour laquelle il y a eu si peu de récits détaillés. Pourtant, les quelques témoignages publiés d'ex-interrogateurs ainsi que les rares documents officiels non classifiés ou ayant filtré dans la presse, contribuent à confirmer un certain nombre de faits. Tout d'abord, que toutes les méthodes actuelles s'appuient sur les théories et techniques de manipulation des perceptions sensorielles développées durant la Guerre Froide. Ensuite, qu'elles atteignent généralement leur but psychologique, et enfin, que ces techniques sont aujourd'hui pensées, appliquées et interprétées un peu différemment de ce qui était prévu dans les documents de la Guerre Froide.

« On se raccroche aux sons » : Kandahar et Bagram

- 11 Le récit du britannique d'origine Pakistanaise Moazzam Begg est le plus complet des récits de détention en anglais. Moazzam Begg est né à Birmingham et a été arrêté par la CIA au Pakistan en février 2002. Il a été détenu à Kandahar, Bagram et Guantánamo avant d'être relâché en janvier 2005¹². Dans ses mémoires, comme dans les entretiens dans lesquels il témoigne de son expérience, Begg est toujours très précis quant aux

bruits de fond¹³. Il explique que « lorsqu'on vous retire l'usage de vos sens et que vous ne pouvez plus rien voir, vous vous raccrochez aux sons pour établir où vous êtes¹⁴ ». Lorsqu'il écrit sur le premier « traitement » qu'il a subi aux mains des services américains, à Kandahar en Afghanistan, Begg se souvient de l'obscurité moite et étouffante du sac qu'on lui avait placé sur la tête « le bruit était assourdissant : les chiens qui aboyaient, le flot ininterrompu d'insultes, les moteurs d'avions, les générateurs électriques et ces cris de douleur¹⁵. » Ce bruit constant « des générateurs », les « sons de voix et les cris [en] arabe, pashtoune, urdu, farsi et anglais » tous combinés rendaient le sommeil difficile¹⁶. Mais le son était aussi source de réconfort et d'informations. L'appel à la prière, qui filtrait de la zone accessible au public de la prison jusqu'à la zone où les prisonniers « importants » comme Begg étaient soumis à la désorientation temporelle, culturelle et sociale, lui permettaient d'identifier « l'aube, midi, l'après-midi, le coucher du soleil et la nuit. Ils [les services américains] préféraient que nous ne le sachions pas. Cet appel, c'était la communication spirituelle, qui résonnait aux quatre coins du camp¹⁷. »

- 12 À Bagram aussi, Begg a trouvé l'appel à la prière réconfortant, un son familier dans un milieu où « tout le reste était si peu familier ; je n'avais rien à quoi me raccrocher¹⁸. » Un silence strict régnait et les conversations entre prisonniers étaient interdites, tout comme l'étaient les prières collectives¹⁹. Pourtant, Begg se souvient avoir entendu « des prières du Coran récitées la nuit, des gens qui pleuraient au milieu de leurs prières [...] Les sons étaient rares, en dehors du bruit de pas des soldats, l'annonce de roulement, [...] des bruits de menottes, [...] ou lorsqu'on faisait l'appel ou que l'on appelait les prisonniers par leurs numéros. Le plus terrifiant c'était le son des cris [...] des détenus pendant l'interrogatoire, qui révélaient leur terrible souffrance²⁰. » Qu'ils soient terrifiants ou non, ce sont ces sons qui ont permis à Begg de s'orienter dans le monde si peu familier de Bagram. Il n'était pas, comme les détenus des « dark prisons », dans un lieu hors du monde.

- 13 Le silence qu'attribue Begg à Bagram début 2002 était relatif, moins une réalité acoustique qu'une volonté de cantonner au silence tout ce qui n'était pas une réponse coopérante aux interrogatoires. À l'automne 2002, le silence de Bagram s'était converti en une cacophonie de « musique à plein volume, utilisée pour désorienter et briser [...] les nouveaux prisonniers²¹. »

Les choses avaient beaucoup changé depuis ma première arrivée. Il y avait alors une vingtaine de prisonniers seulement. Maintenant, il y avait des chambres d'isolement et tous les nouveaux arrivants étaient soumis à la privation de sommeil. Un peu plus tard, ils ont construit d'autres cellules pour la privation de sommeil, où on passait en boucle des morceaux de heavy metal de Marilyn Manson qui nous perçaient les tympans afin de briser les nouveaux détenus. Un jour ils ont même passé *Saturday Night Fever* des Bee Gees toute la nuit. Je me suis dit « je me demande vraiment comment ils espèrent briser qui que ce soit avec ça ! ».

La plupart des soldats, qui venaient du sud, aimaient écouter de la country et de la musique occidentale. Pour la plupart des détenus, c'était la même chose que n'importe quelle autre musique « anglaise », mais malheureusement, moi, je m'y connaissais un peu plus. « Nous allons parler. Nous allons tous parler ! », leur ai-je dit en plaisantant à moitié quand ils ont lancé le morceau, « mais arrêtez cette horreur s'il vous plaît²² ! »

- 14 Les cellules où la musique hurlait faisaient deux mètres sur deux. Les murs étaient d'un contre-plaqué qui devait résonner aussi bien que les parois d'un violon d'écolier. Les

nouveaux arrivants étaient déshabillés et placés dans ces boîtes de contre-plaqué plusieurs jours d'affilée, « soumis en permanence à de la musique forte, très forte », que l'on pouvait entendre jusqu'à l'autre bout de la prison²³. Begg, à qui l'on a infligé quelques jours de ce traitement pour avoir voulu résister à l'interrogatoire, décrit l'expérience en ces termes :

C'était terrible. Il n'y avait aucune lumière, j'étais à l'étroit, il faisait très chaud, c'était étouffant. On ne peut rien voir, rien faire, il n'y a personne à qui parler, rien à regarder, rien à faire à part cogner contre les murs. Après il y avait la musique qui hurlait [...] J'ai parlé à d'autres prisonniers qui avaient subi le même traitement, [...] qui étaient prêts à dire aux Américains tout ce qu'ils voulaient, que ce soit la vérité ou non²⁴.

- 15 Begg n'a pas, lui, été soumis à la musique quand il était dans la cellule d'isolement. Il pense que ses interrogateurs avaient sans doute compris que cela n'aurait pas autant d'effet sur ses nerfs que sur ceux des autres.

Dans un sens, la musique ne me dérangeait pas. J'avais grandi au Royaume-Uni, je la connaissais bien. Mais les villageois afghans, les Yéménites, eux, étaient étourdis, hébétés et confus, totalement perdus face à tout cela²⁵.

- 16 Au-delà des boîtes de contre-plaqué, les prisonniers de longue durée à Bagram étaient parqués dans des enclos clôturés de barbelés et de concertina. Là, la musique en provenance des cellules d'isolement était aussi forte que dans une discothèque²⁶. L'environnement sonore qui étourdissait ces prisonniers à Bagram n'était plus constitué du son étouffé des prières, des pas des soldats ou des cris qui avaient permis aux premiers détenus de Bagram de s'orienter : il avait commencé à ressembler par intermittence à celui des « dark prisons ». Begg se souvient avoir entendu la musique « tous les soirs, surtout vers la fin de sa détention » et « qu'il était devenu presque impossible de dormir. »

Dans un bâtiment où l'on pouvait même entendre l'écho des bruits de pas, imaginez-vous l'intensité avec laquelle du Marilyn Manson à plein volume pouvait résonner. Parfois, cela s'arrêtait autour de 3h du matin, mais votre sommeil était déjà perturbé. Vous perdiez la capacité d'avoir un rythme de sommeil [...] Leur autre technique était de lancer la musique à des horaires différents [...] et le fait de ne jamais savoir quand cela allait commencer ou finir était frustrant, fatigant, vous rendait fatigué, agité, angoissé en plus d'ignorer quand vous serez relâché ou envoyé dans ces cellules. Nombreux étaient les détenus qui avaient des crises d'angoisse. Certains faisaient de l'hyperventilation, perdaient le contrôle de leurs sens, frappaient les autres ou les murs de leur cellule avec leur bouteille d'eau ; ils tentaient de s'écorcher les mains sur les barbelés, et parfois ils craquaient et se mettaient à pleurer²⁷.

- 17 En clair, la musique à Bagram respectait les règles à la lettre et cela fonctionnait.
- 18 Depuis sa libération, Moazzam Begg est devenu le porte-parole officiel d'une organisation caritative, Cageprisoners.com, qui défend ceux qui ont été – ou sont toujours – détenus dans le cadre de la « guerre contre la terreur ». On le paie pour prendre la parole en public au nom de ces détenus remis en liberté qui n'osent pas violer leur accord de confidentialité. Begg reconnaît librement avoir, dans les années 1990, apporté une aide matérielle et financière aux rebelles musulmans en Tchétchénie, au Cachemire et en Afghanistan, ainsi qu'aux organisations d'aide humanitaire venant au secours des populations musulmanes en Bosnie-Herzégovine. Les services de sécurité britannique l'ont arrêté deux fois pour ce type d'activité, et

d'autres activités jugées suspectes dans les années 1990. On peut donc penser que son récit sur sa détention à Bagram pourrait être faussé, ou même qu'il pourrait s'agir d'une campagne de désinformation délibérée des djihadistes. C'est en théorie possible, mais son récit fait écho à ceux d'ex-interrogateurs de l'armée sur l'utilisation de la musique dans les camps de détention de Camp Nama, à la base opérationnelle avancée « Tiger » et à la base aérienne Mosul en Irak. Ces récits montrent très clairement que l'utilisation de la musique comme instrument de pression était tout à fait intentionnelle et habituelle. Ils reflètent aussi l'impact que cette musique a pu avoir sur les interrogateurs eux-mêmes.

La « chambre noire », la première mauvaise réponse et « la discothèque » : trois interrogateurs racontent

- 19 Dans le rapport « Pas de sang, pas de bavure. Récits de soldats sur les sévices infligés aux détenus en Irak » de Human Rights Watch, un interrogateur de la force opérationnelle Interagency Task Force 6-26 du Camp Nama, à Bagdad, parle des tâches qui lui ont été confiées sous le pseudonyme du « Sergent Jeff Perry » début 2004²⁸. Son récit montre clairement que la « musique forte » faisait partie intégrante des techniques d'interrogatoire des forces armées américaines.
- 20 En plus d'une salle de contrôle médical (où l'on a vérifié la dentition de Saddam Hussein après son arrestation devant les caméras), le Camp Nama comportait quatre pièces dédiées tout spécialement aux interrogatoires. Une pièce « confortable », avec de « beaux tapis, des canapés, des tapis de prière sur les murs [...] trois ou quatre fauteuils en cuir noir » pour les interrogatoires de détenus hauts-placés ; une pièce « bleue » et une pièce « rouge », moins meublées, pour les interrogatoires qui se déroulaient sur le mode de la conversation. Enfin, une « pièce noire » pour les « interrogatoires renforcés. » Perry la décrit de la façon suivante :
- La pièce noire faisait 3,5 mètres carrés. Tout était peint en noir : le sol, le plafond, les murs, la porte... Il y avait des haut-parleurs aux quatre coins de la pièce, au niveau du plafond. Il y avait une petite table à l'un des coins et parfois des chaises. Mais, en général, personne ne s'asseyait dans la pièce noire. On y restait debout, stressé. La table était réservée à l'ordinateur et à la sono. Nous y branchions les haut-parleurs et lancions le bruit et tout²⁹.
- 21 D'après Perry, les interrogateurs devaient remplir un formulaire en ligne pour obtenir une autorisation officielle d'utiliser les techniques d'interrogatoire de la « black room³⁰ ». Lorsqu'il a protesté, avec d'autres interrogateurs, contre ce qui leur semblait être une évidente maltraitance, ils ont reçu une présentation PowerPoint de deux heures du Judge Advocate General Corps leur assurant que toutes ces pratiques entraient dans un cadre légal, puisque ces détenus n'étaient pas considérés comme des prisonniers de guerre et n'étaient donc pas couverts par les Conventions de Genève³¹.
- 22 Même si la musique semble avoir été employée seulement lors des « interrogatoires renforcés » à Camp Nama et à la base opérationnelle avancée Tiger, près de al-Qaim, cette pratique est ensuite devenue plus récurrente, comme une sorte de préambule à la violence qui allait suivre³². En général, les détenus passaient les premières vingt-quatre heures debout, nus avec les yeux bandés, les mains attachées derrière le dos, sans boisson, sans nourriture et sans accès aux toilettes, enfermés dans un conteneur de

métal où – en 2003 – la température pouvait atteindre 57 à 62 degrés Celsius environ³³. Certains gardes, comme celui qui portait le pseudonyme « Sgt. Nick Forrester » de la 82e division aéroportée, avaient reçu l'ordre de crier et de taper contre les flancs des conteneurs toute la nuit pour empêcher les détenus de dormir. Le jour d'après, ils étaient conduits à l'interrogatoire.

Ils vous asseyaient sur une chaise et commençaient par quelques questions faciles. Ils vous demandaient votre nom, puis ils commençaient à vous mettre la pression. Dès que vous répondiez non, je ne sais pas, ou « je n'ai pas d'informations à ce sujet », à la première mauvaise réponse – les lumières s'éteignaient, les stroboscopes se mettaient en route et la musique aussi – du heavy metal ou n'importe quel autre type de musique trop forte. Un jour, ils ont passé Barney très fort et cela m'a vraiment déplu³⁴. L'écouter en boucle deux heures durant, c'est vraiment perturbant.

Un premier interrogatoire-type, c'était du heavy metal à plein volume, un stroboscope, un tas de questions aboyées jusqu'à ce que le détenu craque en disant « je ne sais rien... » En général, à ce moment là il était à genoux, un fusil braqué sur la tempe, la musique et le stroboscope à fond... Les interrogateurs le criblaient de questions en hurlant – il fallait hurler de toute façon pour se faire entendre [avec la musique]... Ils répétaient les mêmes questions encore et encore³⁵.

- 23 La musique était souvent si forte que les gardes qui se trouvaient à dix mètres de là devaient crier pour se faire entendre. D'après le sergent Forrester, la sono à la FOB Tiger était si efficace qu'ils l'ont même utilisée pour fêter le 4 juillet. Pas comme celle de la « discothèque », la base aérienne de Mosul.

- 24 Dans ses mémoires Fear Up Harsh³⁶, l'ancien interrogateur de l'armée Tony Lagouranis décrit le moment où l'on a créé la salle d'interrogatoire de la base Mosul, surnommée la « discothèque ».

Cela ne servait à rien de confronter un prisonnier aux aboiements d'un chien, alors que faire ? Apparemment les forces d'élite, dans leurs quartiers en-dehors de l'enceinte, récoltaient beaucoup d'informations. En tout cas, ils faisaient beaucoup de rafles et ramenaient de nombreux prisonniers. La plupart d'entre nous n'avait jamais vu ce qui se passait réellement là-bas, mais les gardes et les prisonniers qui revenaient de ces quartiers nous parlaient des méthodes qui y étaient employées. Cela nous servait d'inspiration pour durcir nos méthodes.

Un jour, Pitt [mon supérieur] nous montra un conteneur juste en-dehors de l'enceinte de la prison et nous dit ce qu'il attendait de nous. Il demanda à l'aviation de lui fournir un stroboscope et se débrouilla pour trouver la sono de son côté. Il demanda aux gardes de lui donner les pires CD de death metal qu'ils avaient. Il nous confia ensuite ce matériel et nous dit, à Evan et à moi, de vider le conteneur pour le transformer en salle d'interrogatoire. Il nous dit, d'un ton décidé « C'est ça qu'il faut faire³⁷. »

- 25 À ce stade, Lagouranis et ses collègues savaient déjà que la musique pouvait être utilisée lors des interrogatoires. Ils en avaient entendu parler lors de leur formation à Fort Gordon, en Géorgie, en 2003, toutefois pas de la bouche de leurs formateurs officiels. Des interrogateurs expérimentés, de retour d'Afghanistan ou d'Irak leur avaient dit « comment un interrogatoire se passait dans la réalité... les positions difficiles, la musique à fond, les lumières, les “adaptations” du sommeil, les humiliations sexuelles,... la manipulation de l'alimentation... l'utilisation du froid pour mettre le détenu sous pression³⁸. » Et effectivement, les détenus interrogés par Lagouranis à Mosul lui avaient dit que les interrogateurs de la CIA avaient utilisé toute

la panoplie de ces techniques sur eux. Ses supérieurs lui avaient dit que c'était légal, d'après les Interrogation Rules of Engagement ou IROE (règles d'interrogatoire) en vigueur dans certains camps de détention³⁹. Le premier prisonnier à être interrogé dans la « discothèque » de Mosul a été « un gros mec un peu bête aux traits doux et aux yeux tristes » du nom de Umar⁴⁰.

Nous l'avons fait sortir de la prison très tard un soir, nous lui avons couvert la tête d'un sac et l'avons jeté à l'arrière d'un pickup... Nous lui avons fait faire le tour du camp pendant vingt minutes environ, [puis] nous l'avons traîné hors du pickup et l'avons obligé à rester debout au milieu du conteneur. Lorsqu'il a entendu les portes se refermer sur lui et le cadenas se fermer, sa respiration est devenue saccadée.

L'obscurité était totale. Nous avons tout planifié dans les moindres détails. Il devait croire que nous étions prêts à sérieusement l'amochoer.

Quand Umar s'est mis à genoux, nous avons placé le stroboscope devant son visage couvert par le sac et la sono à plein volume juste à côté. La musique... c'était de la musique industrielle avec des guitares, des batteries et des paroles criées ou gémies... le chanteur se prenait à coup sûr pour le Prince des Ténèbres. Avec les haut-parleurs, le son se réverbérait sur les murs du conteneur, à plein volume...

Umar toujours à genoux, nous lui hurlions nos questions dans les oreilles à tour de rôle. Il tournait la tête de part et d'autre pour essayer de deviner où nous nous trouvions.

Après une demi-heure environ, il a commencé à gémir. Je me suis dit qu'il pleurerait sous le sac. Nous avons continué et nos paroles sont devenues plus agressives. Ma gorge était douloureuse, mes oreilles sifflaient et les lumières me désorientaient. Je me suis rendu compte que je ne pourrais pas tenir le coup encore très longtemps. La musique et les lumières me rendaient toujours plus agressif. Le prisonnier, qui ne coopérait toujours pas, m'énervait de plus en plus⁴¹.

- 26 Le livre de Lagouranis inclut plusieurs récits de ce genre, car les interrogatoires dans « la discothèque » sont devenus la procédure standard pendant toute la fin de sa période à Mosul. Il dit avoir passé principalement du heavy metal mais aussi des albums de James Taylor, un jour où « il n'en pouvait plus du death metal », la version audio de la parodie des livres de développement personnel de Ben Stiller et Janeane Garofalo, *Feel This Book*⁴². Ce qu'il relate de la manière la plus saisissante, à de nombreuses reprises, c'est la montée de sa propre rage lorsqu'il devait écouter, lui aussi, la musique en continu, les questions qu'il ne cessait d'aboyer, et le refus, ou l'incapacité, de son prisonnier à lui donner l'information recherchée. Une nuit, alors qu'il était quasiment une heure du matin, il a craqué :

J'avais laissé [Khalid] dans le conteneur et j'étais sorti. La base était plongée dans le silence, à l'exception des voix de Ben et Janeane qui résonnaient entre les quatre murs du conteneur. Il faisait froid et j'étais seul, seul avec ce prisonnier à l'intérieur, qui... qui refusait de reconnaître que j'avais un pouvoir absolu sur lui. Il n'y avait que lui et moi, personne d'autre. Personne ne pouvait nous voir.

Khalid était toujours là où je l'avais laissé, calme et serein. Quand je l'ai vu, mon sang n'a fait qu'un tour, ma colère était décuplée par les lumières clignotantes et le son insupportable. Une pensée m'a traversé l'esprit : *tranche lui ses putains de doigts*⁴³.

- 27 Choqué par l'irruption de ce qu'il a reconnu comme étant sa propre capacité à faire le mal, Lagouranis laissa les mains de Khalid intactes ce soir-là. Il se demande même si ce n'est pas, au fond, la réalisation de la capacité des interrogatoires à faire le mal qui finit par faire craquer les prisonniers.

Ce que nous craignons le plus, ce n'est pas tant ce que le mal peut faire à nos corps, mais ce qu'il peut faire à notre vision du monde ordonnée, civilisée, à notre foi en la bonté intrinsèque de l'être humain et en la prédictibilité des choses, sur lesquelles repose notre fragile équilibre mental⁴⁴.

Muhammad al-Qatani à Guantánamo : la musique comme agression de l'âme

- 28 En juin 2005, les reporters Adam Zagorin et Michael Duffy ont obtenu le rapport de quatre-vingt-trois pages de l'interrogatoire de Muhammad al-Qatani à Guantánamo entre le 23 novembre 2002 et le 11 janvier 2003⁴⁵. Ils ont publié un article inspiré de ce rapport dans le Time du 12 juin 2005, provoquant une vague de réactions à la fois dans les médias traditionnels et sur la blogosphère, en partie parce qu'il y était révélé l'improbable utilisation des chansons de la pop-star latina Christina Aguilera pour la « torture » d'al-Qatani.
- 29 Ce que l'article du Time ne disait pas, c'était que cette utilisation des chansons de Christina Aguilera n'était pas un cas isolé mais faisait partie d'une stratégie d'interrogatoire déployée sur plusieurs semaines, que les auteurs du rapport avaient appelée « le thème musical⁴⁶ ». Ce dernier était lui-même inscrit dans un autre, « le thème du mauvais musulman », qui visait à empêcher al-Qatani de pratiquer les rites qui définissent un bon musulman⁴⁷.
- 30 Dans ce rapport, la musique est mentionnée pour la première fois le 26 novembre 2002, à 6h30 du matin. Al-Qatani était réveillé depuis 4h et dès lors, il avait énervé ses interrogateurs en refusant de parler ou de boire de l'eau. À 6h20, il avait demandé la permission de prier. Lorsqu'on lui a répondu qu'il pourrait prier s'il buvait, il a dit qu'il jeûnait⁴⁸. Il a commencé à réciter la prière malgré tout. D'après le rapport, « le Sgt. R a alors dit "si tu continues à prier je mettrai la musique." Le détenu a alors cessé de prier⁴⁹. » La menace du Sgt. R de « lancer la musique » semble ne pas avoir été mise à exécution avant le 3 décembre, quand a débuté une nouvelle phase de l'interrogatoire de al-Qatani.
- 31 Durant cette nouvelle phase, la musique a été un élément récurrent et imprévisible des journées au cours desquelles al-Qatani était questionné 20h sur 24. On utilisait parfois la musique pour le tenir éveillé, parfois expressément pour l'énerver ou le stresser. Ce procédé était parfois alterné ou combiné avec une approche nommée dans le rapport « invasion de l'espace par l'autre sexe », durant laquelle on l'accusait d'homosexualité parce qu'il refusait de regarder de près des photos de femmes quasiment nues, ou bien on le forçait à porter des tenues de femme. Christina Aguilera est la seule artiste mentionnée par son nom dans ce rapport. Toutes les autres musiques utilisées sont simplement qualifiées de « forte », d'« instrumentale », « de relaxation/méditation », ou de « chansons en arabe ». C'est à cause de ces dernières que al-Qatani s'est plaint le 7 décembre 2002 à 11h15, le matin suivant la fin du Ramadan. Pour lui, c'était une « violation de l'Islam d'écouter de la musique arabe. » Il a ainsi montré une faille que ses interrogateurs se sont empressés d'exploiter.
- 32 Au cours des dix jours qui ont suivi, ses interrogateurs l'ont mis au défi de citer le passage du Coran qui interdit d'écouter de la musique. Il n'en a pas été capable, car il n'existe pas de passage de la sorte⁵⁰. Comme al-Qatani l'a ensuite dit à ses

interrogateurs, une longue tradition théologique, ou hadith, condamnait toute musique utilisée en tant que passe-temps, divertissement ou agrément. D'après cette tradition, énoncée dans les écrits du professeur Ibn abī'l-Dunya datant du IXe siècle, « écouter de la musique est interdit car cela détourne les pensées de la dévotion et de Dieu⁵¹. » La musique était considérée comme ayant une force immense, certains écrits la considéraient parfois comme une force diabolique, susceptible d'empêcher l'adhésion aux préceptes religieux. Il était particulièrement périlleux pour l'âme d'écouter des morceaux avec des paroles sensuelles ou provocatrices. Cependant, comme les interrogateurs d'al-Qatani le lui ont fait remarquer, une autre tradition théologique associée au professeur Majd al-Dīn al-Tūsī al-Ghazālī, au début du XIIe siècle, préconise l'utilisation de la musique comme un moyen de compréhension du divin, l'extase d'une conscience altérée et finalement « le tourbillon de la danse⁵². » Mais même al-Ghazālī a interdit d'écouter la musique « d'une femme... en tant qu'objet d'un appétit charnel qui est luxure », la musique instrumentale ou la musique satirique. Il a aussi interdit d'écouter de la musique lorsqu'on était investi d'une « passion charnelle », ou lorsqu'il s'agissait simplement d'un divertissement et non pas d'un moyen de s'élever⁵³.

- 33 L'opposition entre ces deux courants de pensée existe toujours dans le monde contemporain, notamment dans le monde de l'enseignement religieux en ligne dispensé par les nombreuses communautés religieuses du renouveau islamique mondial⁵⁴. Étant donné que les Talibans avaient interdit la musique en Afghanistan pour des raisons religieuses, il est possible que al-Qatani ait sincèrement cru que la musique était haram, interdite, et donc un péché. Mais comme il était dans l'incapacité d'expliquer pourquoi en s'appuyant sur la tradition islamique, le « thème musique » a rejoint d'autres thèmes comme celui du « mauvais musulman », « Al-Qaïda trahit l'Islam », « Dieu va détruire Al-Qaïda », « le Saoudien arrogant » et « je contrôle tout » pour former l'approche générale appelée « la destruction de la fierté/de l'ego ». Ainsi, on a humilié al-Qatani et remis en cause son identité de musulman en lui faisant remarquer son ignorance flagrante de sa propre tradition. En attendant, la « musique forte » qu'il considérait sans doute comme péché était toujours utilisée pour le tenir éveillé, pour marquer la fin des interrogatoires juste avant qu'il soit autorisé à dormir, pour le réveiller, pour l'empêcher de répondre aux questions de ses interrogateurs et pour remplir des plages de plus en plus longues de ses journées également occupées par la discussion sur le supposé péché de la musique ; tout ceci constituant le « thème musical ». Le 14 décembre à 16h30, ses interrogateurs l'ont confronté à un passage coranique qui condamnait comme péché toute addition d'interdits non mentionnés dans le Coran (comme il semblait le faire), Al-Qatani « s'est alors mis à pleurer et à demander pardon à Dieu... à dire qu'il ne pouvait rien contre la musique qui était passée dans la salle d'interrogatoire⁵⁵. » Ses interrogateurs avaient pleinement tiré avantage de la musique comme expérience sensorielle, comme lieu de croyances culturelles et comme vecteur de pratiques culturelles pour plonger al-Qatani dans un état de péché conscient, sur lequel il n'avait aucune emprise⁵⁶.

Procédure d'opération standard

- 34 Comme l'on pouvait s'y attendre, les Interrogation Rules of Engagement en vigueur depuis le début de la Guerre contre la Terreur et la plupart des rapports d'interrogatoires individuels restent classifiés. Mais au moins l'un des documents

déclassifiés vient corroborer l'idée que les techniques employées à Bagram, à Camp Nama, à la base d'opérations avancées Tiger, à la base aérienne de Mosul, à Guantánamo et dans les « dark prisons » font partie d'une procédure d'opération standard. Ce document explique en effet comment certaines techniques d'interrogatoire à présent reconnues – comme celle de la « musique forte » – s'inscrivent dans le cadre des « approches émotionnelles » encore enseignées dans le Army Field Manual for Human Intelligence Collector Operations, FM 2-22.3 (34-52)⁵⁷. En décembre 2004, une demande d'informations (conforme au Freedom of Information Act⁵⁸) a révélé que le FBI avait lancé une enquête interne sur les plaintes de son propre personnel quant aux techniques d'interrogatoire à Guantánamo. Lorsque ces plaintes ont été rendues publiques, le général Bantz J. Craddock, commandant de la United States Southern Command, a demandé que l'on enquête sur celles-ci et sur d'autres, notamment celles largement médiatisées relatives aux humiliations sexuelles subies par les prisonniers musulmans de sexe masculin et l'utilisation de « musique forte », de stroboscopes, de privation de sommeil et de températures extrêmes⁵⁹. Le 1^{er} avril 2005, le rapport d'enquête a blanchi le personnel militaire de toutes les charges sauf celle de « traitement dégradant et abusif⁶⁰. » Il a été revu le 9 juin 2005, peut-être en prévision de la publication imminente par le Time d'un rapport d'interrogatoire ayant fuité⁶¹.

- 35 Le rapport commençait par le passage en revue des ordres donnés par le secrétaire de la Défense Donald Rumsfeld. Ces derniers, triés par date, établissaient des normes pour l'interrogatoire « des détenus ayant été entraînés à résister ». Celles-ci autorisaient les interrogateurs à utiliser certaines « techniques agressives » et le fameux « programme d'interrogatoire spécial » qui a été utilisé sur al-Qatani⁶². Après avoir ainsi passé en revue l'historique des ordres mis en cause, le rapport se penchait ensuite spécifiquement sur chaque accusation d'abus, avant de les rejeter. Les nombreux cas connus de femmes menant des interrogatoires en usant de leur parfum, en enlevant leur chemise tout en interrogeant des prisonniers masculins, en passant leurs doigts dans les cheveux de ceux-ci, en frottant sur eux une substance rouge censée être du sang menstruel, en s'asseyant sur leurs corps soumis pour pratiquer ce que les interrogateurs nommaient un « lap dance », ou encore en les obligeant à se tenir nus devant elles, étaient légitimés et considérés comme des exemples tout à fait acceptables de la technique d'interrogatoire appelée « inanité [futility]⁶³. » Les enquêteurs ont recommandé que « les techniques de coercition sexuelle faisant partie de l'approche "inanité" soient soumises à l'autorisation préalable du JTF GTMO-CG uniquement », c'est-à-dire que cette « coercition genrée » nécessitait l'accord du commandant de Guantánamo. L'approche « inanité » servait aussi de justification à l'utilisation de la musique forte, même si les enquêteurs ont recommandé que les commandants « formulent des instructions spécifiques quant à la durée pendant laquelle un détenu pourrait être soumis à l'utilisation de cette futility music⁶⁴. » L'allégation et la résolution qu'elle a entraînées sont si spécifiques quant à la façon dont on devrait utiliser la musique qu'elles méritent une citation complète.

Allégation : Les interrogateurs DoD ont commis des abus en passant de la musique extrêmement forte et en hurlant leurs questions aux prisonniers.

Constatation n° 4 : À de nombreuses reprises entre le mois de juillet 2002 et d'octobre 2004, on a crié sur les détenus ou on les a exposés à de la musique forte durant leurs interrogatoires. Technique : Autorisée : technique FM 34-52 – Incitation et Inanité – actes voués à récompenser la coopération ou créer l'inanité en cas de résistance.

Discussion : Presque toutes les personnes interrogées ont dit que la musique forte et les cris étaient utilisés comme techniques d'interrogatoire à GTMO. En quelques rares occasions, les détenus ont été laissés seuls dans la salle d'interrogatoire, pendant une durée indéterminée, avec la musique à pleine puissance et un stroboscope. La majeure partie du temps cependant, les interrogateurs étaient également présents. Le volume n'était jamais suffisamment fort pour provoquer des blessures physiques. Les interrogateurs affirment que la musique permettait d'améliorer [l'obtention d'informations voulues]. La technique « inanité » comprenait la diffusion de Metallica, de Britney Spears, de rap [...].

Recommandation n° 4 : [...] Recommandons que le JTF-GTMO mette en place des lignes directrices spécifiques quant à la durée pour laquelle un détenu devrait être soumis à la *futility music*. Le détenu ne devrait être soumis à de la musique forte et les stroboscopes dans la salle d'interrogatoire que pour une durée limitée et clairement définie⁶⁵.

- 36 Il est important de noter que cette recommandation n'interdit pas, ni ne condamne, l'utilisation de la musique dans les interrogatoires. Elle ne la considère pas non plus comme un jeu cruel et vain de soldats sans foi ni loi. Elle vient en revanche confirmer que cet usage suit les instructions des personnes les plus haut placées dans la hiérarchie militaire.
- 37 La façon dont l'armée a défini ces techniques en 2005 est très différente de ce à quoi on pourrait s'attendre si on a beaucoup lu de documents sur la manipulation sensorielle lors des « interrogatoires » ou la « torture » dans les manuels d'interrogatoire de la CIA, ou les descriptions des expériences financées par celle-ci. Ces techniques ne sont pas tant faites pour détruire le « soi » du sujet que pour briser sa volonté et donc sa résistance aux interrogateurs - il finit même par les considérer comme sa seule voie de salut. Si le KUBARK (et ses exégètes) parle parfois de régression psychologique pour définir cet état de dépendance, ni les interrogateurs, ni leurs supérieurs ne semblent penser en des termes aussi sophistiqués. Ils pensent plutôt en termes simples de manipulation du comportement, comme nous en avons des exemples dans la vie quotidienne.
- 38 De plus, lorsque ces techniques sont considérées comme faisant partie d'une ou plusieurs « approches » standard d'interrogatoire officiellement adoptées par les militaires, elles appartiennent à une procédure qui ne doit pas apparaître dans les documents officiels de l'armée. On pourrait comparer la relation entre ces documents à l'écart existant entre les normes des performance practice et celles des partitions publiées. Lorsque l'on nous dit que l'« inanité », « l'incitation », et « l'augmentation de la peur » sont des « approches » acceptables dans le manuel de l'armée *Army Field Manual 2-22.3 (FM 34-52)*, nous devons en conclure que « la musique à plein volume », « la coercition genrée », les stroboscopes, les positions de tension physique et tout le reste sont également acceptables - et, comme elles l'étaient manifestement durant les premières années de la « guerre contre la Terreur », elles sont appliquées sur ordre et supervision des officiers et des plus hauts niveaux hiérarchiques⁶⁶. Selon toute vraisemblance, ce type d'interrogatoire continue à avoir lieu, au moment même où vous lisez ces lignes, dans les camps gérés par les services américains.

Que de la musique soit utilisée pour les interrogatoires, qu'est-ce que cela change ?

- 39 On m'a souvent demandé si je pensais qu'il y avait quelque chose de spécial, de propre à la musique dans son utilisation lors des interrogatoires. Mes interlocuteurs me disent que c'est l'impuissance totale des détenus, à laquelle s'ajoutent la nudité, l'humiliation, la fatigue et la douleur auto-infligée par les positions pénibles qui transforment la musique non-désirée en véritable torture. Le débat politique et moral serait donc lié à la torture et non pas à la musique. Je suis d'accord jusqu'à un certain point. Je pense qu'il y a deux façons de considérer la musique qui peuvent nous aider à comprendre le lien qui existe entre les citoyens américains et les actes que les interrogateurs réalisent loin de nos latitudes, mais en notre nom à tous.
- 40 La première façon consiste à considérer la musique et la « coercition genrée » comme des exemples de l'approche nommée « inanité », comme l'ont fait les enquêteurs. À première vue, le lien qui existe entre la musique et le genre semble être une tradition occidentale désuète, datant au moins de l'époque de Platon⁶⁷. Mais qu'ont donc réellement en commun la musique et le genre ? Tous deux provoquent des expériences sensorielles (sonores et sexuelles) et découlent de normes culturelles. Tous deux sont donc des vecteurs de pratiques culturelles grâce auxquelles ces normes deviennent éthiques. Dans les sociétés occidentales, c'est principalement à travers ces normes que nous interagissons comme des êtres sensés et intégrés. Ainsi, la musique et la « coercition genrée » peuvent avoir un effet plus complexe sur les humains que les positions pénibles, la privation de sommeil et les températures extrêmes qui sont des composantes récurrentes des interrogatoires. Ces dernières sont faites pour exploiter les faiblesses physiques du sujet et provoquer la douleur. La « futility music » et la « coercition genrée » ciblent pour leur part ses normes culturelles et leur appropriation singulière pour les transformer en pratiques éthiques. La « futility music » et la « coercition genrée » peuvent pousser des sujets comme Muhammad al-Qatani à subir une souffrance plus psychologique que physique. Découlant directement de ce qu'il est ou de ce qu'il a choisi d'être en tant qu'être social – par opposition à son identité purement biologique – cette souffrance psychologique attaque sa cible et l'oblige à se trahir au sein de l'espace intrasubjectif [intrasubjective] que de nombreuses religions nomment l'âme. Toute résistance n'est plus simplement futile mais impossible lorsque, justement, l'âme et le corps cèdent en même temps sous l'effet de cette auto-trahison. C'est alors que cette rupture d'ordre physique décrite dans le KUBARK a lieu : le monde intérieur du sujet implose et sa perception de lui-même aussi. Cela peut provoquer un flot soudain de ce que les commandants des opérations appellent des « renseignements utiles » – des informations sur des attaques imminentes qui pourront alors être empêchées.
- 41 Que l'on juge ou non la souffrance provoquée par les techniques « futility music » et « coercition genrée » suffisante pour être qualifiée de « torture », les résultats positifs que l'on attend de leur usage les font entrer de fait dans la structure épineuse qui caractérise la dynamique de la torture. On punit alors même que l'on n'a pas encore obtenu de preuves qu'il y ait eu crime, parce que la punition même – c'est-à-dire la souffrance que l'on fait endurer – est celle qui va permettre d'obtenir ces preuves⁶⁸. Si les preuves n'arrivent pas, ou s'il y a eu erreur, les interrogateurs auront poussé un innocent à trahir son corps et son âme. Les interrogateurs courent donc en permanence

le risque de commettre des actes de cruauté gratuite. Quand un commandant militaire ou les citoyens d'une nation leur demandent de se conduire ainsi, ils les obligent à agir contre leurs propres préceptes moraux et se retrouvent alors dans une situation de péché [condition of sin] proche de celle infligée à Muhammad al-Qatani – une situation où ils trahissent leur âme. En ce qui concerne les membres du personnel militaire, il s'agira sans doute plutôt de leur âme de civils que de leur âme au sens religieux du terme. C'est une voie sans issue. Il est inutile de tenter de résister au processus une fois qu'il est lancé et cela vaut aussi bien pour les interrogateurs que pour les détenus, les commandants et les citoyens. C'est ce qu'a compris Tony Lagouranis le soir où il a failli couper tous les doigts de Khalid.

- 42 Si la capacité de la musique à générer autant d'énergie destructrice pour l'âme des détenus nous montre comment nous participons tous à cette situation d'impasse, le fait que la musique soit une énergie acoustique nous le montre également⁶⁹. En effet, tout comme la climatisation et l'électricité 24h sur 24, la « musique forte » qui transforme les camps de détention en lieux « hors du monde » dépend directement de l'approvisionnement en électricité des forces américaines. Or, curieusement, nous ne sommes pas en mesure de faire profiter les populations iraquienne et afghane d'un approvisionnement de ce genre. L'approvisionnement en électricité de nos troupes provient de la transformation d'hydrocarbures en énergie – soit du pétrole dont nous nous servons pour nos générateurs. Tous les sons passant par un haut-parleur dans ces camps, c'est-à-dire toute musique, provient de la transformation par les États-Unis du pétrole du Moyen-Orient en énergie acoustique violente utilisée pour exercer de la violence à l'encontre des citoyens de ces mêmes pays. Des citoyens qui sont aussi incapables de résister à notre exploitation de leurs ressources qu'ils le sont de résister à l'utilisation que nous en faisons contre eux. Les détenus iraqiens en sont probablement conscients. Il est même possible qu'ils envisagent le programme « musique forte » comme l'écho assez littéral des relations de pouvoir entre leur pays et les États-Unis, relation qui a probablement été à l'origine de l'invasion de l'Irak : ce droit que nous nous octroyons d'exploiter les ressources d'autres pays pour renforcer notre domination sur eux. Malheureusement, le seul fait que le « programme musique » provoque un tel gaspillage d'énergie pourrait venir nous rappeler, à nous citoyens « innocents », que nous nous sommes octroyés le droit d'utiliser les ressources énergétiques d'autres nations pour maintenir un train de vie que nous n'avons pas les moyens de nous permettre seuls.

Est-ce de la Torture ?

- 43 Suivant les « déclarations et réserves » émises par les États-Unis en 1994 lorsque le Président Bill Clinton signa la « Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », aucune de ces techniques d'interrogatoire n'était considérée comme de la torture⁷⁰. Les réserves émises par les États-Unis sont alignées sur les « avis et consentements » du Sénat. Elles limitent la définition de souffrance mentale prohibée à la souffrance mentale qui découle de la douleur physique, de l'administration de « substances psychotropes ou autres procédés visant à modifier profondément les sens ou la personnalité » et des menaces de mort ou à l'encontre d'une tierce personne. Un mémorandum du Lieutenant Colonel Diane E. Beaver daté du 11 octobre 2002 stipule que la privation de

sommeil, de confort et d'objets de culte, le fait d'enlever les vêtements des prisonniers ou de leur mettre un sac sur la tête, d'exploiter leurs phobies, de les harceler sexuellement, les exposer au froid, les priver de stimuli auditifs ou de lumière et de mener des interrogatoires 24h durant, ne doivent pas être considérés d'un point de vue légal comme « prévus pour altérer [...] les sens ou la personnalité. » Ce sont, au contraire, « des stratégies visant à combattre la résistance⁷¹. »

- 44 Mais peut-être que la vraie question n'est pas de savoir si une technique répond à la définition en vigueur de la torture. La monographie d'Elaine Scarry, *The Body in Pain*, peut nous aider à mieux appréhender le problème. « La torture », dit-elle « est un processus qui convertit et annonce la conversion de toute action et de tout élément de son environnement en souffrance. » Quelques pages plus loin, elle ajoute « les bourreaux forcent le sujet à avouer et à objectiver le fait que la douleur intense détruit toute réalité⁷². » De ce point de vue, le but des techniques psychologiques dérivées du manuel KUBARK des années 1960 est bien de torturer.
- 45 Finalement, c'est peut-être le journaliste Tim Russert qui a posé la meilleure question en demandant à l'amiral Michael McConnell, Directeur des services de renseignement américains le 22 juillet 2007 : « [Est]-ce que nous accepterions qu'un citoyen américain subisse le même genre d'interrogatoire renforcé⁷³ ? » Et il serait sans doute encore plus judicieux de nous demander, à nous autres citoyens américains, si nous sommes vraiment prêts à accepter d'endosser la responsabilité morale de tout ce que notre État demande aux interrogateurs de faire subir à d'autres êtres humains, en notre nom.

« Je ne pouvais pas comprendre comment on pouvait faire ça à un être humain⁷⁴ »

- 46 Le 15 avril 2006, le vétéran des marines américains Donald Vance, âgé de 28 ans, a cru perdre la vie⁷⁵. Il était chef de sécurité et de logistique dans la société irakienne Shield Group Security Company, et cela faisait six mois qu'il collaborait en secret avec un agent du FBI de Chicago. Ils rassemblaient des preuves sur le trafic d'armes illégal opéré par la société, qui revendait les armes de la Coalition aux groupes d'insurgés. Lorsque ses employeurs lui confisquèrent la carte nominative qui lui donnait accès aux installations de Zone verte, Vance se douta que son enquête avait été découverte. Il demanda l'aide de son ambassade. Avec Nathan Ertels, l'autre homme qui l'aidait à rassembler des preuves, on leur demanda de s'enfermer dans leur bureau pour éviter un possible enlèvement. Lorsque les soldats américains arrivèrent à leur secours, Vance et Ertels leur montrèrent un dépôt gigantesque de fusils, munitions et explosifs. On les amena à l'ambassade pour recueillir leurs témoignages, puis fait passer la nuit dans une camionnette dans le quartier. Ils s'étaient crus tirés d'affaire.
- 47 Au lieu de cela, on les réveilla en pleine nuit, puis on leur mit un sac sur la tête, des casques insonorisés, des lunettes noires et des menottes. On les conduisit dans un véhicule de l'armée à une prison anonyme de la Zone verte. Là, ils furent déshabillés, fouillés, on prit leurs empreintes digitales et scanna leurs rétines. On procéda ensuite à un test d'ADN et on leur donna des combinaisons orange, avant de les transférer dans un lieu sans fenêtre où seules les prières et les questions de leurs interrogateurs rompaient le silence. Deux jours plus tard, ils étaient transférés au Camp Cropper,

centre pour détenus « importants » situé à l'aéroport international de Bagdad. Vance y fut détenu – et interrogé – jusqu'au 21 juillet 2006⁷⁶.

48 Comme tous ceux qui ont été interrogés par les forces américaines, Vance a dû signer un accord de confidentialité lorsqu'il a été relâché. Comme Moazzam Begg, il a décidé de violer cet accord aussi souvent que possible. Il espère que le fait qu'il soit si visible et si actif, parlant à la presse, aux universitaires et aux militants – ainsi qu'aux avocats, tribunaux et juges du procès pour détention illégale qu'il a intenté contre l'ex-secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld – empêchera qu'il soit détenu une nouvelle fois pour avoir rompu cet accord. Le récit très détaillé de Vance sur les conditions de sa détention au Camp Cropper, sur les techniques qu'on lui avait enseignées pour résister à ce qu'il appelle le « programme musique » et sur les effets que celui-ci a tout de même eu sur lui, sera sans doute plus facile à écouter pour un public américain que les récits marqués par les accents des Anglo-Pakistanaï, Anglo-Ethiopiens ou Algériens⁷⁷. Son récit est une question ouverte pour nous : comment pouvons-nous accepter qu'un être humain soit traité de la sorte ?

49 À l'unité spéciale, bâtiment cinq du Camp Cropper où Vance était détenu, les prisonniers étaient enfermés dans des cellules de trois mètres carrés et quatre mètres de haut faites de béton et de parpaings. Les portes étaient en préfabriqué recouvert d'acier, « entourées de tubes métalliques carrés, recouvertes de plaques métalliques et peintes en rouge ». Il y avait une lucarne dans la porte pour faire passer nourriture et boisson, à des heures aléatoires que les détenus suspectaient être en rapport direct avec la façon dont ils collaboraient durant l'interrogatoire. À un mètre au-dessus environ, une vitre en plexiglas de 30 cm d'épaisseur recouverte d'un drap permettait aux gardes d'observer le détenu toutes les quinze minutes en moyenne. Ils s'assuraient ainsi qu'il était éveillé, sur le qui-vive, et qu'il ne tentait pas de s'automutiler. Chaque cellule était équipée de toilettes, mais le détenu devait frapper sur la porte pour qu'un garde tire la chasse. Les gardes pouvaient contrôler la température et la lumière de chaque cellule. Vance se souvient : « les lumières étaient toujours allumées dans ma cellule, dans le but évident de m'empêcher de dormir ; et le bruit de l'éclairage au néon était abrutissant ». La température tournait autour des 13 à 15 degrés, en tout cas « toujours en-dessous de la température recommandée (de 18 degrés)⁷⁸. »

50 Vance dit que lorsqu'il est arrivé au Camp Cropper, « il était terrifié⁷⁹. » Tout comme Moazzam Begg à Bagram, il s'appuyait sur les sons pour avoir une idée de ce qui se déroulait autour de lui, et cette manipulation évidente de l'acoustique avait le don de le mettre sur les nerfs.

Je pouvais entendre des voix. Je pouvais deviner l'arrivée du repas en entendant le bruit du chariot avec lequel on nous apportait la nourriture [...]. [L]es chambres d'interrogatoire dans lesquelles on m'a emmené [...] étaient plongées dans un silence total. De la moquette épaisse recouvrait les murs et le plafond. Mon premier instinct en les apercevant a été de me battre ou m'enfuir pour sauver ma peau, mais bien entendu on ne peut rien faire de tout ça. Les questions ont fusé dans ma tête : « Veulent-ils nous empêcher d'entendre les sons de l'extérieur, ou empêcher les sons de filtrer au-dehors ? Pourquoi la pièce est-elle si petite, et pourquoi est-elle capitonnée ? » Dans ma cellule, il n'y avait absolument RIEN. Je dépendais entièrement des sons pour m'occuper l'esprit. Je pouvais passer des heures à genoux, à coller mon oreille à la porte pour essayer d'entendre les sons extérieurs. Des sons de voix, de conversations parfois⁸⁰

...

- 51 Ce que Vance entendait surtout c'était la musique, « cette maudite musique à fond la caisse qui semblait ne jamais s'arrêter » et que tous ceux présents dans le bâtiment entendaient comme lui⁸¹.

Je ne me souviens pas d'un seul jour où on ne m'a pas imposé cette musique [...]. D'énormes haut-parleurs avaient été placés à l'entrée des corridors de chaque côté du bâtiment. Et ce, afin que les deux côtés du bâtiment entendent les mêmes morceaux [...] 18 mètres environ séparaient ma cellule des premiers haut-parleurs [...] Je me souviens même de quelques morceaux, comme « Mr. Self Destruct » et « March of the Pigs » de Nine Inch Nails. Et je ne me souviens même plus du nombre de fois où j'ai entendu « We Are the Champions » de Queen... Les morceaux variaient, on passait d'abord du hard rock puis de la country et encore du hard rock, ensuite du hip-hop, par exemple. [...] La musique était extrêmement forte⁸².

- 52 Elle était même tellement forte que les gardes de chaque côté du couloir devaient crier ou se déplacer pour s'entendre. Au début, Vance trouvait la musique irritante, puis il en est venu à la considérer comme « une guerre psychologique, une attaque personnalisée⁸³. » Quelquefois, en revanche, il ne pouvait pas s'empêcher de fredonner l'air si c'était « un artiste que j'aimais bien. Mais [...] ça a fini par me faire craquer. Écouter des morceaux familiers [...] dans cet endroit, ça me faisait monter les larmes aux yeux⁸⁴. » Après l'omniprésence d'une musique tonitruante, les sons de voix de ses interrogateurs étaient presque les bienvenus pour Vance.

- 53 Bien qu'il soit convaincu de n'avoir jamais opposé de résistance, Vance était menotté, coiffé d'un casque anti-bruit et de lunettes noires, recouvert d'une serviette de bain et amené en fauteuil-roulant à la salle d'interrogatoire presque tous les jours⁸⁵. Il était ensuite interrogé par un, deux, voire trois hommes blancs, tandis qu'un autre filmait. Ces gens [les interrogateurs] n'avaient pas de nom, certains d'entre eux étaient en civil. Certains avaient même l'air de clochards, ils étaient sales avec une barbe de plusieurs jours et ils avaient l'air mal soigné. Chaque mot qu'ils prononçaient était une accusation, une question déjà répétée une trentaine de fois, c'était un rituel : « hier, nous vous avons demandé [...] », et vous répondez « j'ai déjà répondu à cette question », puis ils demandent à qui vous avez parlé [...] pour vous rendre fou. Puis ils vous disent « rien n'indique ici que vous ayez été interrogé hier. » Votre esprit commence à divaguer [...].

Vous commencez à penser, « j'aurais dû obéir bien gentiment, j'aurais dû garder le silence, et rien de tout ceci ne serait arrivé [...]. » Vous commencez à lire les papiers qu'ils vous mettent sous le nez, qui disent que vous êtes une menace pour le gouvernement iraquien et pour la Coalition [...] et vous dites, « oui, c'est vrai, et ce qui se trouve dans mon ordinateur l'est aussi. » Je me rappelle leur avoir dit de tout effacer, que je ne le répèterais jamais à personne. Ils ont juste ricané [...].

Vous vous dites « que pensent-ils donc que j'ai fait ? Il y a des prisonniers ici qui ont tué des gens, et pourtant ils rentrent chez eux. Et moi, ils ne me laissent pas retourner aux États-Unis. » Vous pensez à tout ça, aux milliards de dollars détournés, aux arnaques, à ces entreprises qui ont été payées mais n'ont pas rempli leur contrat, aux assassinats, aux soldats qui violent les femmes iraqiennes. La première chose qu'ils ont faite, c'est de les mettre dans un avion. Mais moi, qui n'ai jamais fait de mal à personne, ils m'ont mis dans un camp, ils m'ont interrogé pendant 97 jours [...]. [Vous] perdez l'esprit, vous pleurez, cette maudite musique semble ne jamais vouloir s'arrêter, la nourriture est affreuse [...]. Vous devenez fou⁸⁶.

54 Vance pensait même qu'un autre Américain détenu à Camp Cropper, Joseph Tremper, était devenu fou, « il avait des hallucinations, il parlait à des personnes qui n'étaient pas là⁸⁷. » Vance pense qu'il s'en est sorti parce qu'il a pu prier : « j'ai été élevé dans la foi catholique. Je m'en suis remis à ma Foi⁸⁸. »

55 La Foi. C'était justement là la cible des techniques « programme musical » et « coercition genrée » lors de l'interrogatoire de Mohammad al-Qatani à Guantánamo. Mais pour les catholiques américains, écouter de la musique n'est pas une pratique amoralisée. On n'a d'ailleurs jamais demandé à Vance quoi que ce soit qui aille à l'encontre de ses croyances religieuses. Par ailleurs, il savait comment résister à la musique qui déferlait des haut-parleurs à longueur de journée. C'est peut-être pour cela que son séjour en détention l'a endommagé mais pas brisé⁸⁹.

56 Tout comme Tony Lagouranis, l'interrogateur de Mosul, Donald Vance avait entendu des vétérans parler de l'usage de la musique en détention. Il avait suivi les cours « Crucible » donnés par DynCorps pour les agents de sécurité en Irak. Ces cours étaient prodigués par d'anciens officiers des Forces Spéciales qui parlaient parfois de leur propre entraînement, entre autres concernant la résistance à la musique. Puisqu'il savait qu'on utilisait la musique pour brouiller les pensées des détenus, il savait également comment faire pour résister. Lors de notre premier entretien, il me raconta la chose suivante :

Pour contre-attaquer, il fallait se parler à soi-même, avec animation ; je gesticulais. Je me racontais des anecdotes sur ma propre vie, des blagues – alors que j'en connaissais déjà la fin. J'avais compris que je devais m'occuper l'esprit. Mais, comme je le disais, dès qu'il y a une ouverture, dès que vous êtes fatigué, que vous avez faim, que vous laissez votre esprit vagabonder, dès que vous commencez à penser à rentrer chez vous, ça y est, boum, vous vous faites prendre⁹⁰.

57 « Et ça fait quoi, quand “boum, vous vous faites prendre” ? » lui ai-je demandé. Au début, il garda le silence. Puis :

C'était catastrophique.

Je perdais ma foi. En lisant l'histoire de Pierre en prison, comment un tremblement de terre fit tomber les murs de sa prison pour le libérer, je perdais la foi⁹¹. Les miracles, ça n'arrive pas, ça n'existe pas.

Et puis je me reprenais, je me disais « qu'est-ce qui t'arrive ? » Je me rendais compte que je tombais dans le piège, qu'il me fallait en sortir.

©

AL-GHAZZALI, *On Listening to Music*, trad. Muhammad Nur Abdus Salam, introduction de Laleh Bakhtiar, n.p., Kazi Publications, 2003.

Amnesty International, « Iraq: Decades of Suffering, Now Women Deserve Better » <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGMDE140012005?open&of=ENG-IRQ> (consulté le 10 octobre 2007).

BEAVER, Lt. Col. Diane E., « Legal Brief on Proposed Counter-Resistance Strategies » in GREENBERG et DRATEL, *The Torture Papers*, p. 229-236.

BECCARIA, Cesare, *Dei delitti e delle pene*, Livorno, Coltellini, 1764.

BEGG, Moazzam, *Enemy Combatant : My Imprisonment at Guantanamo, Bagram, and Kandahar*, New York, New Press, 2006.

BEGG, Moazzam, Entretien téléphonique avec l'auteur, 18 avril 2007.

- BELLAMY, Richard (ed.), *On Crimes and Punishments, and Other Writings*. Beccaria, trad. Richard Davies avec Virginia Cox et Richard Bellamy, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- Center for Constitutional Rights, Report on Torture and Cruel, Inhuman, and Degrading Treatment of Prisoners at Guantanamo Bay, Cuba, New-York, juillet 2006.
- Central Intelligence Agency, *KUBARK Counterintelligence Interrogation*, juillet 1963, <http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB122/CIA%20Kubark%201-60.pdf> (consulté le 8 octobre 2007).
- CONROY, John, *Unspeakable Acts, Ordinary People: The Dynamics of Torture. An Examination of the Practice of Torture in Three Democracies*, Berkeley, University of California Press, 2000.
- Department of the Army, *FM 34-52, Intelligence Interrogation*, 1992, <http://www.loc.gov/rr/frd/MilitaryLaw/pdf/intelinterrogationsept-1992.pdf> (consulté le 8 octobre 2007).
- Department of the Army, *FM 2-22.3 (34-52), Human Intelligence Collector Operations*, septembre 2006, <http://www.army.mil/institution/armypublicaffairs/pdf/fm2-22-3.pdf> (consulté le 8 octobre 2007).
- Department of the Army, *Army Regulation 15-6 : Final Report. Investigation into FBI Allegations of Detainee Abuse at Guantanamo Bay, Cuba Detention Facility*, 1^{er} avril 2005 (amendé le 9 juin 2005) <http://www.defenselink.mil/news/Jul2005/d20050714report.pdf> (consulté le 8 octobre 2007).
- Department of the Army, Executive Order : Interpretation of the Geneva Conventions Common Article 3 as Applied to a Program of Detention and Interrogation Operated by the Central Intelligence Agency, signé par le Président George W. Bush le 20 juillet 2007, <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2007/07/20070720-4.html> (consulté le 28 septembre 2007).
- GALL, Carlotta, « The Reach of War: Detainees' Rights Group Reports Afghanistan Torture », *New York Times*, 19 décembre 2005.
- GREENBERG, Karen J. et DRATEL, Joshua L. (eds.), *The Torture Papers : The Road to Abu Ghraib*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- GREY, Stephen et COBAIN, Ian, « Suspect's Tale of Travel and Torture », *The Guardian*, 2 août 2005.
- GOLDEN, Tim et SCHMITT, Eric, « A Growing Afghan Prison Rivals Bleak Guantanamo », *New York Times*, 26 février 2006.
- HARDING, Luke, « After Abu Ghraib », *The Guardian*, 20 septembre 2004, <http://www.doublestandards.org/harding1.html> (consulté le 10 octobre 2007).
- HASTINGS, Deborah, « Steep Price Paid by Those Who Blew Whistle on Iraq Fraud », *Associated Press*, 25 août 2007, <http://www.commondreams.org/archive/2007/08/25/3410> (consulté le 29 septembre 2007).
- Human Rights Watch, « No Blood, No Foul » : Soldiers' Accounts of Detainee Abuse in Iraq, Report 18/3 (juillet 2006).
- LAGOURANIS, Tony et MIKAELIAN, Allen, *Fear Up Harsh : An Army Interrogator's Dark Journey Through Iraq*, New York, NAL Caliber, 2007.
- MACKY, Chris et MILLER, Greg, *The Interrogators : Inside the Secret War Against Al Qaeda*. New York, Little Brown, 2004.
- MAHMOOD, Saba, *Politics and Piety : The Islamic Revival and the Feminist Subject*, Princeton, N.J. – Princeton University Press, 2005.

- MAYER, Jane, « Outsourcing Torture: The Secret History of America's "Extraordinary Rendition" Program », *The New Yorker*, 14 février 2005, http://www.newyorker.com/archive/2005/02/14/050214fa_fact6 (consulté le 7 octobre 2007).
- MAYER, Jane, « The Gitmo Experiment », *The New Yorker*, 6 juillet 2006, http://www.newyorker.com/archive/2005/07/11/050711fa_fact4 (consulté le 7 octobre 2007).
- MAYER, Jane, « The Black Sites: The CIA's Interrogation Techniques », *The New Yorker*, 8 août 2007, http://www.newyorker.com/reporting/2007/08/13/070813fa_fact_mayer (consulté le 7 octobre 2007).
- McCONNELL, Admiral Michael. Interview by Tim Russert, *Meet the Press*, NBC, 22 juillet 2007, <http://www.msnbc.msn.com/id/19850951> (consulté le 29 septembre 2007).
- McCOY, Alfred, *A Question of Torture : CIA Interrogation, From the Cold War to the War on Terror*, New York, Metropolitan Books, 2006.
- MOSS, Michael, « American Recalls Torment as a U.S. Detainee in Iraq », *New York Times*, 18 décembre 2006.
- MOSS, Michael, Interview by Lisa Myers, *MSNBC*, 17 juin 2007, <http://www.msnbc/msn.com/id/19226700> (consulté le 29 septembre 2007).
- OTTERMAN, Michael, *American Torture from the Cold War to Abu Ghraib and Beyond*, Melbourne, Melbourne University Press, 2007.
- PHINNEY, David, « Ridenhour Prize for Truth-Telling: "My Name Used to Be 200343" », Inter Press Service, 5 avril 2007, <http://www.commondreams.org/archive/2007/04/05/337> (consulté le 29 septembre 2007).
- SAAR, Erik et NOVAK, Viveca, *Inside the Wire : A Military Intelligence Soldier's Eyewitness Account of Life at Guantanamo*, New York, Penguin, 2005.
- SASSI, Nazir, *Prisonnier 325. De Vénissieux à Guantanamo*. Paris, Denoël, 2006.
- SCARRY, Elaine, *The Body in Pain : The Making and Unmaking of the World*, Oxford, Oxford University Press, 1985.
- SCHMITT, Eric et MARSHALL, Carolyn, « Task Force 6-26: Inside Camp Nama; In Secret Unit's "Black Room," A Grim Portrait of U.S. Abuse », *New York Times*, 19 mars 2006.
- SHANE, Scott, JOHNSTON, David et RISEN, James Risen, « Secret U.S. Endorsement of Severe Interrogation », *New York Times*, 4 octobre 2007.
- SHILOAH, Amnon, *Music in the World of Islam : A Socio-Cultural Study*, Detroit, Wayne State University Press, 1995.
- SMITH, Craig, avec MEKHEMNET, Souad et MAZZETTI, Mark, « Algerian Tells of Dark Odyssey in U.S. Hands », *New York Times*, 7 juillet 2006.
- SMITH, Craig, « "Surge" Has Led to More Detainees », *Washington Post*, 15 août 2007.
- VANCE, Donald, Réponses au questionnaire mail de l'auteur, 29 décembre 2006.
- VANCE, Donald, Entretien téléphonique avec l'auteur, 28 janvier 2007.
- VANCE, Donald, Entretien téléphonique avec l'auteur, 25 juillet 2007.
- WHITE, Josh, et WRIGHT, Robin, « Afghanistan Agrees to Accept Detainees », *Washington Post*, 5 août 2005.
- WILLEMSSEN, Roger, *Guantanamo Speaking : Per la prima volta parlano gli ex-detenti. Interviste di Roger Willemsen, trad. Ludovica Maggi., Napoli, Michele di Salvo Editore, 2006. Publié sous le titre original : Hier spricht Guantanamo : Roger Willemsen interviewt Ex-Häftlinge, Frankfurt am Main, Zweitausendeins, 2006.*

ZAGORIN, Adam et DUFFY, Michael, « Inside the Interrogation of Detainee 063 », *Time*, 12 juin 2005, <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,1071284,00.html> (consulté le 7 octobre 2007).

NOTES

1. SMITH, Craig avec MEKHEMNET, Souad et MAZZETTI, Mark, « Algerian Tells of Dark Odyssey in U.S. Hands », *New York Times*, 7 juillet 2006.
2. GALL, Carlotta, « The Reach of War: Detainees' Rights Group Reports Afghanistan Torture », *New York Times*, 19 décembre 2005. L'expression « *dark prison* » est peut-être particulièrement significative pour les musulmans, pouvant évoquer ce que le Prophète a décrit à son beau-fils Ali comme la « torture de la tombe » (*adhāb al-qabr*). Saba Mahmood en parle comme de « l'obscurité (*darkness*) étouffante qui nous enveloppe juste avant l'apparition de l'ange de la mort, lorsqu'il vient faire le bilan de la vie qu'on a menée ». Voir MAHMOOD, *Politics and Piety: The Islamic Revival and the Feminist Subject*, Princeton, Princeton University Press, 2005, p. 93.
3. Stephen Grey et Ian Cobain relatent également l'expérience de Benyam Muhammad dans « Suspect's Tale of Travel and Torture » paru dans *The Guardian* le 2 août 2005. Arrêté au Pakistan en avril 2002, Muhammad a été détenu et interrogé dans deux prisons pakistanaïses anonymes, puis au Maroc, à la « *dark prison* » de Kaboul et à la base aérienne de Bagram, avant d'être envoyé à Guantánamo en septembre 2004, où il est resté jusqu'à la fin août 2007.
4. GREY et COBAIN, « Suspect's Tale of Travel and Torture ».
5. Même si on sait que des femmes et des enfants ont été ou sont encore détenus en Afghanistan et en Irak, il n'y a pas, à ma connaissance, de femmes détenues dans les « *dark prisons* ». Mais à une femme au moins, la femme d'affaires irakienne Huda Hafez Ahmed, on a imposé la station debout prolongée, la privation de sommeil, le froid, les gifles et la musique forte en 2003. Elle s'était rendue à une prison contrôlée par les troupes américaines à Bagdad pour avoir des nouvelles de sa sœur en détention. Amnesty International parle brièvement de son calvaire dans « Irak : Halte à la violence contre les femmes ! Il est temps que les droits des femmes soient enfin respectés », voir <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/MDE14/001/2005/fr/7dda3f9b-d539-11dd-8a23-d58a49c0d652/mde140012005fr.pdf> (consulté le 10 octobre 2007) et de façon plus détaillée dans « After Abu Ghraib, » de Luke Harding, *The Guardian* du 20 septembre 2004, <http://www.doublestandards.org/harding1.html> (consulté le 10 octobre 2007).
6. McCOY, Alfred, *A Question of Torture: CIA Interrogation, From the Cold War to the War on Terror*, New York, Metropolitan Books, 2006 ; CONROY, John, *Unspeakable Acts, Ordinary People: The Dynamics of Torture. An Examination of the Practice of Torture in Three Democracies*, Berkeley, University of California Press, 2000 ; OTTERMAN, Michael, *American Torture from the Cold War to Abu Ghraib and Beyond*, Melbourne, Melbourne University Press, 2007 ; et MAYER, Jane, « Outsourcing Torture: The Secret History of America's "Extraordinary Rendition" Program », *The New Yorker*, 14 février 2005 ; « The Gitmo Experiment », *The New Yorker*, 6 juillet 2006 ; et « The Black Sites: The CIA's Interrogation Techniques », *The New Yorker*, 8 août 2007.
7. Central Intelligence Agency, *KUBARK Counterintelligence Interrogation*, juillet 1963, <http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB122/CIA%20Kubark%201-60.pdf> (consulté le 8 octobre 2007).

8. Pour connaître le nombre de détenus dans les camps américains en Irak, voir « “Surge” Has Led to More Detainees », *Washington Post*, 15 août 2007. La base aérienne de Bagram en Afghanistan avait 500 détenus en février 2006 ; en août 2005 les Etats-Unis ont annoncé que 20 pour cent environ des plus de 600 détenus de Guantanamo allaient être envoyés à Bagram pour une période indéfinie. Voir GOLDEN, Tim et SCHMITT, Eric, « A Growing Afghan Prison Rivals Bleak Guantanamo », *New York Times*, 26 février 2006 ; et WHITE, Josh et WRIGHT, Robin, « Afghanistan Agrees to Accept Detainees », *Washington Post*, 5 août 2005.
9. KUBARK, p. 65–66.
10. *Ibid.*, p. 90.
11. WILLEMSSEN, Roger, *Guantanamo Speaking. Per la prima volta parlano gli ex-detenti. Interviste di Roger Willemsen*, trans. Ludovica MAGGI, Napoli, Michele di Salvo Editore, 2006, préface, p. 10. Publié sous le titre original de *Hier spricht Guantanamo: Roger Willemsen interviewst Ex-Häftlinge*, Frankfurt am Main, Zweitausendeins, 2006.
12. Je connais une autre autobiographie de détenu : SASSI, Nazir, *Prisonnier 325. De Vénissieux à Guantanamo*, Paris, Denoël, 2006. Voir aussi *Guantanamo Speaking*, de Willemsen.
13. Ce récit est tiré de BEGG, Moazzam, *Enemy Combatant: My Imprisonment at Guantanamo, Bagram, and Kandahar*, New York, New Press, 2006, ainsi que d'un entretien téléphonique de 72 min entre Begg et moi-même, le 18 avril 2007.
14. Begg, entretien téléphonique avec l'auteur, 18 avril 2007. Le démantèlement de schémas sensoriels usuels est l'une des techniques récurrentes des interrogatoires américains ; voir le KUBARK : « À mesure que les sons et les images du monde extérieur disparaissent, l'importance de ce dernier pour le détenu s'efface également. Il ne reste plus que la salle d'interrogatoire, ses deux occupants et la dynamique qui les unit » (p. 58).
15. BEGG, *Enemy Combatant*, p. 111.
16. *Ibid.*, p. 114.
17. *Ibid.*, p. 122.
18. Begg, entretien téléphonique avec l'auteur. La base aérienne de Bagram, qui faisait partie autrefois des lieux névralgiques de l'occupation soviétique en Afghanistan, est à 27 miles au nord de Kaboul. Au moment de la détention de Begg, on pense que la zone de détention était située dans un énorme atelier de l'époque soviétique.
19. BEGG, *Enemy Combatant*, p. 137-139.
20. Begg, entretien téléphonique avec l'auteur. Begg a longtemps cru (à tort) qu'une des femmes qu'il entendait crier était sa femme. Il a ensuite appris qu'il s'agissait du détenu 650. Voir BEGG, *Enemy Combatant*, p. 161. Les camarades de Begg à *Cageprisoners.com* pensent aujourd'hui qu'il s'agissait peut-être de Afez Sadiki, une femme qui a étudié la psychiatrie aux États-Unis, détenue à Bagram durant les deux années où il y était également. Elle et ses enfants ont depuis disparu.
21. Begg, entretien téléphonique avec l'auteur.
22. BEGG, *Enemy Combatant*, p. 170. Begg s'est souvenu avoir également entendu du Eminem.
23. Begg, entretien téléphonique avec l'auteur.
24. *Ibid.*
25. *Ibid.*
26. *Ibid.*
27. *Ibid.*
28. Rapport de Human Rights Watch, « *No Blood, No Foul* »: *Soldiers' Accounts of Detainee Abuse in Iraq* [« Pas de sang, pas de bavure ». Récits de soldats sur les sévices infligés aux détenus en Irak], Report 18/3 (juillet 2006), p. 8-24. Le Camp Nama, situé à l'aéroport International de Bagdad, aurait été un centre de détention et de torture sous le régime de Saddam Hussein. Après la chute de Bagdad, il a été utilisé par les américains comme centre de haute sécurité avec des interrogateurs provenant d'agences comme les Navy Seals, les Forces Spéciales de l'armée et des civils travaillant probablement pour la CIA ou le FBI. Voir SCHMITT, Eric et MARSHALL, Carolyn, « Task

Force 6-26: Inside Camp Nama; In Secret Unit's "Black Room", A Grim Portrait of U.S. Abuse », *New York Times*, 19 mars 2006. Vous trouverez des rapports sur les interrogatoires abusifs à cette URL: <http://www.aclu.org/torturefoia/released/030705>. À la fermeture du Camp Nama en 2004, les interrogatoires auraient été transférés à la Balad Air Force Base, que Globalsecurity.org décrit comme « le plus gros et le plus actif des centres aériens de l'Irak.»

29. Human Rights Watch, « *No Blood, No Foul* », p. 9.

30. *Ibid.*, p. 12.

31. *Ibid.*, p. 14.

32. Al-Qa'im est une petite ville de l'Euphrate dans le nord-est de la province de Anbar, près de la frontière Syrienne.

33. Human Rights Watch, « *No Blood, No Foul* », p. 26-40, d'après le récit du « Sgt. Nick Forrester », garde à la FOB Tiger.

34. Forrester parle de la chanson emblématique d'un personnage d'émission pour enfants (un dinosaure violet). Elle commence par « I love you, you love me... »

35. Human Rights Watch, « *No Blood, No Foul* », p. 30-31.

36. LAGOURANIS, Tony et MIKAELIAN, Allen, *Fear Up Harsh: An Army Interrogator's Dark Journey Through Iraq*, New York, NAL Caliber, 2007. Lagouranis était spécialiste dans le 202^e bataillon de la Military Intelligence de début 2004 à juillet 2005. Il était en poste à Mosul de février à avril 2004.

37. *Ibid.*, p. 115. L'instructeur de Lagouranis et son équipe à Mosul, l'adjudant-chef S. Pitt, est identifié page 73.

38. *Ibid.*, p. 50.

39. *Ibid.*, p. 85. Lagouranis a été surpris d'apprendre que ces mêmes règles étaient en vigueur à ses postes précédents, à al-Asad et Abu Ghraïb. Ses mémoires révèlent la marge d'interprétation importante que laissent les règles IROE.

40. *Ibid.*, p. 116.

41. *Ibid.*

42. *Ibid.*, p. 125.

43. *Ibid.*, p. 127. En italique dans le récit de Lagouranis

44. *Ibid.*, p. 128.

45. ZAGORIN, Adam et DUFFY, Michael, « Inside the Interrogation of Detainee 063 », *Time*, 12 juin 2005. Ce log se trouve à l'adresse suivante: <http://www.time.com/time/2006/log/log.pdf>. On avait refusé l'entrée aux États-Unis à al-Qatani en août 2001, alors qu'il atterrissait à Orlando sans billet de retour avec \$2,800 en poche. Il a ensuite été capturé à Tora Bora en décembre 2001, pour être envoyé à Guantanamo deux mois plus tard, où l'on a reconnu ses empreintes digitales, datant de sa déportation du mois de juillet 2002. Comme il semblait avoir été formé pour résister aux interrogatoires et qu'on pensait qu'il devait détenir des informations importantes sur le 11 septembre, il a fait partie des prisonniers pour lesquels le Secrétaire Rumsfeld a approuvé un « programme d'interrogatoire spécial » en novembre 2002. Le Pentagone a affirmé en 2005 qu'il avait donné des informations de haute importance sur l'évasion de Tora Bora de Ben Laden, ainsi que sur d'autres personnes et contacts financiers importants dans différents pays arabes. Cependant, le site Globalsecurity.org le considère maintenant de « peu d'importance » pour la sécurité nationale. On confond facilement son nom avec celui de Muhammed Jafar Jamal al-Qatani, Saoudien lui aussi, et agent d'Al-Qaïda de grade moyen, arrêté en Irak en 2005, évadé, puis à nouveau capturé.

46. Un « thème » est une introduction à l'interrogatoire grâce à laquelle les militaires établissent « les conditions de contrôle et de rapport qui facilitent le recueil d'informations ». Citation du département militaire, FM2-22.3 (FM34-52). *Human Intelligence Collector Operations*, septembre 2006, section 8.1.8, <http://www.army.mil/institution/armypublicaffairs/pdf/fm2-22-3.pdf> (lu le 8 octobre 2007).

47. L'autre composante du « thème du mauvais musulman » désigné en général dans le rapport par « invasion de l'espace intime par l'autre sexe » consistait en une remise en cause concertée de l'hétérosexualité du sujet par les interrogateurs, sous prétexte qu'il refusait de participer à leur objectification/réification de la femme.
48. Al-Qatani faisait le jeûne du Ramadan, du 6 novembre au 6 décembre 2002.
49. « Rapport d'interrogatoire, détenu 063 », p. 9, entrée du 26 novembre 2002, 6h30.
50. Certains adeptes de l'Islam disent que le Prophète permit expressément à deux jeunes filles de chanter car il les avait entendues chanter pour sa femme 'A'isha ; d'autres disent qu'il s'est au contraire bouché les oreilles. Voir SHILOAH, Amnon, *Music in the World of Islam: A Socio-Cultural Study*, Detroit, Wayne State University Press, 1995, p. 32.
51. *Ibid.*, p. 34.
52. AL-GHAZZALI, *On Listening to Music*, trad. Muhammad Nur Abdus Salam, introduction par Laleh Bakhtiar, Great Books of the Islamic World, séries ed. Seyyed Hossein Nasr, n.p., Kazi Publications, 2003, p. 20-26.
53. *Ibid.*, p. 13-20.
54. Voir, par exemple, les recommandations contradictoires de sites comme <http://www.submission.org/music.html>, http://www.inter-islam.org/Prohibitions/Mansy_music.htm, http://www.irfi.org/articles/articles_151_200/music_and_islam.htm, http://www.irfi.org/articles/articles_351_400/is_music_prohibited_in_islam.htm, <http://www.geocities.com/Heartland/Flats/1716/music.html> (consultés le 28 septembre 2007).
55. « Interrogation Log », p. 37, 14 décembre 2002, 16:30.
56. Al-Qatani n'était pas le seul prisonnier dont les croyances et pratiques religieuses aient été prises pour cible par ses interrogateurs. Dans son livre *American Torture*, Michael Otterman dit que lors de son passage en cour martiale pour avoir étouffé le Major Général Abed Hamed Mowhoush à la base d'opérations avancées Tiger en 2003, l'adjudant-chef (et ancien instructeur SERE) Lewis Welshofer a admis avoir empêché son prisonnier de prier Dieu. En réponse à la question du procureur, « lui avez-vous refusé d'avoir recours à son Dieu ? », Welshofer a répondu « je lui ai refusé l'accès à l'une de ses sources de réconfort. » Voir OTTERMAN, *American Torture from the Cold War to Abu Ghraib and Beyond*, Melbourne, Melbourne University Press, 2007, p. 177-80.
57. Au moment où ont eu lieu les interrogatoires cités ci-dessus, les règlements se trouvaient au Département de l'armée, FM 34-52, *Intelligence Interrogation*, 1992, accessible à la bibliothèque du Congrès, http://www.loc.gov/rr/frd/Military_Law/pdf/intel_interrogation_sept-1992.pdf [sic « interrogration »] (consulté le 8 octobre 2007). Les techniques d'interrogatoire, certaines considérées comme « émotionnelles », d'autres non, sont traitées au chapitre 3, p. 50-82. Il s'agit de techniques d'incitation, émotionnelles (amour), émotionnelles (haine), augmentation de la peur, diminution de la peur, fierté et ego, inanité, « nous savons tout », « fichier et dossier », « donnez votre identité », répétition, rapidité, silence et changement de décor. Toutes ces techniques sont regroupées sous le titre « d'approche émotionnelle » dans Department of the Army, FM 2-22.3 (34-52). *Human Intelligence Collector Operations*, septembre 2006, accessible sur <http://www.army.mil/institution/armypublicaffairs/pdf/fm2-22-3.pdf> (consulté le 8 octobre 2007), où ils ont été traités dans le chapitre 8, p. 139-162.
58. Loi pour la liberté d'information (1966) [NdT].
59. Pour un des premiers rapports sur les techniques d'interrogatoire de Guantanamo, voir SAAR, Erik et NOVAK, Viveca, *Inside the Wire: A Military Intelligence Soldier's Eyewitness Account of Life at Guantanamo*, New York, Penguin, 2005. Chris Macky et Greg Miller en donnent un exposé moins critique dans *The Interrogators: Inside the Secret War Against Al Qaeda*, New York, Little Brown, 2004.
60. Department of the Army, *Army Regulation 15-6: Final Report. Investigation Into FBI Allegations of Detainee Abuse at Guantanamo Bay, Cuba Detention Facility*, 1^{er} avril 2005 (amendé le 9 juin 2005),

consultable sur <http://www.defenselink.mil/news/Jul2005/d20050714report.pdf> (consulté le 8 octobre 2007).

61. ZAGORIN et DUFFY, « Inside the Interrogation of Detainee 063. »

62. On peut trouver de nombreux mémos et ordres de ce genre, entre autres ceux cités dans ce rapport, dans *The Torture Papers: The Road to Abu Ghraib*, ed. Karen J. Greenberg et Joshua L. Dratel, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

63. Le Department of the Army, *AR 15-6, Final Report*, 8. *FM 2-22.3 (34-52)*, 151, section 8.49–8.51 définit cette approche de la façon suivante : « Dans [cette approche] l'interrogateur convainc le sujet de l'inanité de toute résistance. Cela provoque un sentiment de désespoir et d'impuissance chez le sujet... Lorsqu'il emploie ces techniques, l'interrogateur doit non seulement être en possession d'informations factuelles mais il doit également connaître et exploiter les faiblesses psychologiques, morales et sociologiques du sujet. » D'après le manuel, la technique « inanité » gagne à être combinée avec les techniques « augmentation de la peur » et « incitation » (356).

64. *AR 15-6, Final Report*, p. 9.

65. *Ibid.*

66. De la même façon, il semble probable – même si cela n'a pas été démontrable jusqu'ici – que ces techniques fassent partie des techniques autorisées pour les détenus de la CIA, d'après le *Executive Order: Interpretation of the Geneva Conventions Common Article 3 as Applied to a Program of Detention and Interrogation Operated by the Central Intelligence Agency*, signé par George W. Bush le 20 juillet 2007. Vous trouverez le texte intégral sur <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2007/07/20070720-4.html> (consulté le 28 septembre 2007). Voir aussi : SHANE, Scott, JOHNSTON, David et RISEN, James, « Secret U.S. Endorsement of Severe Interrogation », *New York Times*, 4 octobre 2007. L'article décrit comment le procureur général Alberto Gonzales a de nouveau autorisé les techniques d'interrogatoire poussé de la CIA en février 2005. Il parle des mémos classés qui ont ensuite permis que ces pratiques soient considérées comme légales et non comme « cruelles, inhumaines et dégradantes ».

67. Voir, par exemple, PLATON, *La République*, 398c–400c, dans *The Collected Dialogues of Plato Including the Letters*, Edith Hamilton and Huntington Cairns (eds.), Princeton, Princeton University Press, 1961.

68. Cette impasse est au centre de la critique fondamentale de la torture par Cesare Beccaria, *Dei delitti e delle pene*, Livorno, Coltellini, 1764. Voir BECCARIA, *On Crimes and Punishments, and Other Writings*, ed. Richard Bellamy, trad. Richard Davies avec Virginia Cox et Richard Bellamy, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

69. Ben Piekut m'a rappelé que « être incapable de se défendre et avoir peur des retombées si l'on résiste n'est pas la même chose qu'approuver de façon tacite. » Je ne voulais pas dire que les citoyens qui n'ont pu mettre fin à ces pratiques soient volontairement complices. Ils ne le sont pas. Mais je pense que tout comme al-Qatani s'est trouvé forcé d'écouter de la musique *haram*, nous nous sommes retrouvés dans l'impasse de la torture et de la dynamique de la consommation. Il est donc presque impossible de ne pas aller à l'encontre de ses propres convictions. Nous sommes nous aussi les victimes de « la technique de l'inanité ».

70. Texte intégral de la Convention sur <http://www.hrweb.org/legal/cat.html>.

71. BEAVER, Lt. Col. Diane E., « Legal Brief on Proposed Counter-Resistance Strategies », 11 octobre 2002, section 3.a. (6), in GREENBERG et DRATEL, *The Torture Papers*, p. 230-31.

72. SCARRY, Elaine, *The Body in Pain: The Making and Unmaking of the World*, Oxford, Oxford University Press, 1985, p. 27-29.

73. Amiral Michael McConnell, entretien avec Tim Russert, *Meet the Press*, NBC, 22 juillet 2007. Transcription sur <http://www.msnbc.msn.com/id/19850951>.

74. Donald Vance, entretien téléphonique avec l'auteur, 28 janvier 2007.

75. Ce récapitulatif de l'arrestation de Vance s'inspire largement de ses réponses au questionnaire que je lui ai envoyé par courriel le 29 décembre 2006 et sur trois entretiens de suivi

au téléphone les 28 janvier, 25 et 31 juillet 2007. Pour un autre récit de son expérience, voir MOSS, Michael, « American Recalls Torment as a U.S. Detainee in Iraq », *New York Times*, 18 décembre 2006 ; Moss, entretien par Lisa Myers, *MSNBC*, 17 juin 2007. Transcription sur <http://www.msnbc.msn.com/id/19226700> ; PHINNEY, David, « Ridenhour Prize for Truth-Telling: “My Name Used to Be 200343” », *Inter Press Service*, 5 avril 2007, archive sur <http://www.commondreams.org/archive/2007/04/05/337> ; et Deborah Hastings, « Steep Price Paid by Those Who Blew Whistle on Iraq Fraud », *Associated Press*, 25 août 2007, archivé sur <http://www.commondreams.org/archive/2007/08/25/3410>. Toutes les ressources en ligne ont été consultées pour la dernière fois le 29 septembre 2007. Shield Group Security Company a depuis changé son nom en National Shield Security.

76. Une lettre envoyée au Detainee Status Board de Vance le 26 avril 2006 qui décrit les charges retenues contre lui se trouve sur <http://msnbc.msn.com/id/19280236> (consulté le 29 septembre 2007).

77. Sur la capacité des américains à écouter des récits de points de vue très différents sur la violence ayant suivi le 11 septembre, voir BUTLER, Judith, « Explanation and Exoneration, or What We Can Hear », chap. 1 of *Precarious Life: The Powers of Mourning and Violence*, London, Verso, 2004, p. 1-18.

78. Vance, réponses au questionnaire en ligne de l’auteur, 29 décembre 2006.

79. Vance, entretien téléphonique avec l’auteur, 28 janvier 2007.

80. *Ibid.* Lors de notre entretien téléphonique avec lui le 25 juillet 2007, Vance a expliqué que la cellule de l’interrogatoire n’était pas entièrement silencieuse ; il pouvait toujours entendre la musique dans le couloir, mais elle ne masquait plus les voix de ses interrogateurs.

81. Vance, entretien téléphonique avec l’auteur, 25 juillet 2007. Dans le questionnaire, Vance a estimé avoir subi la musique trop forte 12h par jour en moyenne.

82. Vance, réponses au questionnaire en ligne de l’auteur.

83. *Ibid.*

84. *Ibid.*

85. Vance mentionne le fait qu’il n’a jamais opposé aucune résistance dans notre entretien téléphonique du 28 janvier 2007, il parle de son interrogatoire dans notre entretien du 25 juillet 2007.

86. Vance, entretien téléphonique avec l’auteur du 25 juillet 2007.

87. Vance, entretien téléphonique avec l’auteur du 28 janvier 2007.

88. Vance m’a expliqué cela deux fois, il a parlé des symptômes psychotiques de Tremper lors de notre entretien téléphonique du 28 janvier, et il y a fait à nouveau référence le 25 juillet.

89. D’après ses avocats, Muhammad al-Qatani a tellement perdu la notion de la réalité qu’il est incapable de participer à sa propre défense. Vance souffre depuis sa libération d’attaques d’angoisse liées au bruit, d’insomnie chronique, de troubles de l’alimentation, de paranoïa, d’agoraphobie et autres symptômes de stress post-traumatique, mais il n’est pas fou.

90. Vance, entretien téléphonique avec l’auteur du 28 janvier 2007. Il est intéressant de noter que la technique de résistance de Vance devait sans doute beaucoup ressembler à ce qu’il considérait comme signes de folie chez son collègue Joseph Tremper. Cependant, sa technique lui a aussi permis de résister au contrôle total que l’on voulait exercer sur toutes les paroles qui n’étaient pas des réponses aux interrogateurs. La façon dont Vance s’est affirmé en revendiquant son droit à exprimer sa réalité par ses propres paroles fait écho à sa rébellion contre l’accord de confidentialité qu’il a signé.

91. La Bible raconte l’histoire de l’arrestation et de la détention de Simon Pierre, ainsi que de sa miraculeuse libération (Actes, chapitre 12, 1-10).

RÉSUMÉS

En s'appuyant sur les témoignages d'interrogateurs et d'anciens détenus ainsi que sur des documents militaires non classifiés, cet article traite des différents usages de la « musique forte » dans les centres de détention américains de la « Guerre contre la Terreur ». Une enquête menée sur les méthodes employées à la base aérienne de Bagram, en Afghanistan ; à Camp Nama (Bagdad), en Irak ; à la base opérationnelle avancée Tiger (Al-Qaim), en Irak ; à la base aérienne de Mosul, en Irak ; à Guantánamo, à Cuba ; au Camp Cropper (Bagdad), en Irak ; ainsi que dans les « *dark prisons* » de 2002 à 2006, montre que l'utilisation de « musique forte » était une composante habituelle et ouvertement connue des « interrogatoires renforcés ». Dans les deux éditions de 1992 et de 2006 des manuels opérationnels pour les interrogatoires de l'armée américaine, la « musique forte » était présentée comme l'un des outils – aux côtés de la « coercition sexuelle » – de l'approche interrogatoire connue sous le nom de « *futility* », visant à persuader des détenus de l'inanité de leur résistance. L'armée américaine enseigne elle-même des techniques de résistance au « *music program* ». La fin de cet article est dédiée au récit d'un jeune entrepreneur de citoyenneté américaine travaillant à Bagdad, qui a enduré 97 jours de détention militaire et de « *music program* » en 2006 – et qui a su y résister.

Based on first-person accounts of interrogators and former detainees as well as unclassified military documents, this article outlines the variety of ways that “loud music” has been used in the detention camps of the United States’ “global war on terror.” A survey of practices at Bagram Air Force Base, Afghanistan; Camp Nama (Baghdad), Iraq; Forward Operating Base Tiger (Al-Qaim), Iraq; Mosul Air Force Base, Iraq; Guantánamo, Cuba; Camp Cropper (Baghdad), Iraq; and at the “dark prisons” from 2002 to 2006 reveals that the use of “loud music” was a standard, openly acknowledged component of “harsh interrogation.” Such music was understood to be one medium of the approach known as “futility” in both the 1992 and the 2006 editions of the US Army’s field manual for interrogation. The purpose of such “futility” techniques as “loud music” and “gender coercion” is to persuade a detainee that resistance to interrogation is futile, yet the military establishment itself teaches techniques by which “the music program” can be resisted. The article concludes with the first-person account of a young US citizen, working in Baghdad as a contractor, who endured military detention and “the music program” for ninety-seven days in mid-2006—a man who knew how to resist.

INDEX

Mots-clés : torture, torture musicale, musique forte, droits humains, guerre contre la terreur, interrogatoire renforcé

Keywords : torture, music torture, loud music, human rights, Global War on Terror, harsh interrogation